



# Assemblée générale

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Distr. générale  
2 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 4<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 9 octobre 2020, à 15 heures

*Président :* M. Rai ..... (Népal)

## Sommaire

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

Débat général (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*La séance est ouverte à 15 heures.*

### **Déclaration du Président de l'Assemblée générale**

1. **M. Bozkır** (Turquie), Président de l'Assemblée générale, fait observer que le thème retenu pour la session en cours, à savoir « Reconstruire en mieux après la COVID-19 : pour une économie mondiale plus équitable, des sociétés inclusives et un relèvement durable », est particulièrement bien choisi. Le monde fait face à la plus grave récession mondiale depuis la Seconde Guerre mondiale et à la chute des revenus la plus vertigineuse depuis 1870. Elles pourraient plonger une centaine de millions de personnes dans l'extrême pauvreté.

2. Les restrictions faites au commerce et aux déplacements et la forte baisse des recettes d'exportation, du tourisme, des investissements étrangers et des envois de fonds sont autant d'éléments qui compromettent les moyens de subsistance de près de 1,6 millions de travailleuses et travailleurs du secteur informel, tout particulièrement dans les petits États insulaires en développement, dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Dans ces circonstances, la communauté internationale doit saisir dans le relèvement une occasion de reconstruire en mieux.

3. Les fondements d'un relèvement durable ont déjà été posés grâce aux objectifs de développement durable, au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Le Président de l'Assemblée générale se réjouit également à l'idée qu'un accord sera bientôt trouvé concernant un nouveau cadre mondial relatif à la biodiversité.

4. La tâche de la Commission est immense, compte tenu de la diversité des sujets à examiner, depuis l'élimination de la pauvreté aux systèmes financiers en passant par l'éducation et la sécurité alimentaire. Qui plus est, et c'est un point crucial, ses travaux orientent les activités opérationnelles menées par toutes les entités du système des Nations Unies en faveur du développement et de la réalisation des objectifs de développement durable. Lors de la session en cours, des questions telles que celles du commerce, de la dette, de l'informatique et de l'inclusion se font plus prégnantes et plus urgentes du fait de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

5. Le monde d'après aura besoin d'une Organisation adaptée à ses objectifs ; c'est pourquoi les négociations

relatives à l'examen quadriennal complet revêtent plus d'importance encore que par le passé. Ces négociations doivent permettre à la communauté internationale d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et offrir des orientations politiques de haut niveau à l'usage du système des Nations Unies pour le développement, au moment où les pays s'engagent sur la voie du relèvement socioéconomique. Il est donc absolument essentiel qu'elles trouvent une issue fructueuse.

6. La Commission doit également insister sur le souci d'inclusion qu'il faut faire prévaloir dans l'élaboration d'une riposte mondiale et multilatérale face à la pandémie. Ne laisser personne de côté est un impératif moral, mais on sait aussi aujourd'hui que l'inclusion est un facteur de progrès économique et social.

7. Il importe aussi de réfléchir à tout ce que la technologie peut apporter au service de l'égalité des chances. À l'heure actuelle, la fracture numérique entre zones urbaines et zones rurales et entre pays développés et pays en développement continue de creuser les inégalités. Il faut donc se remobiliser pour l'égalité d'accès à la technologie, tout particulièrement dans l'optique d'atteindre l'objectif de développement durable n° 4 relatif à l'enseignement de qualité.

8. Le Président de l'Assemblée générale indique qu'à la session en cours, l'Assemblée générale l'a prié, souvent par l'intermédiaire de résolutions adoptées par la Commission, de convoquer des réunions de haut niveau consacrées aux thèmes de l'eau et du développement durable, de la culture et des pays à revenu intermédiaires. Il dit également avoir été chargé d'organiser, avec le Président du Conseil économique et social, un débat thématique sur la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il collaborera étroitement avec le Secrétaire général dans la perspective du dialogue de haut niveau sur l'énergie et du Sommet mondial sur les systèmes alimentaires, qui se tiendront tous deux en 2021. Il se réjouit en outre à l'idée de contribuer à la prochaine Conférence des Nations Unies sur les océans. Les travaux qu'il mènera en préparation de ces événements seront guidés par une série de priorités, à savoir notamment soutenir la réforme de l'Organisation, aider les groupes vulnérables et les pays en situation particulière, accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et lutter contre les inégalités de genre.

9. Le Président de l'Assemblée générale encourage les membres de la Commission, sous la conduite du Président de cette dernière, à faire preuve dans leurs délibérations d'une ouverture et d'un sens du

compromis propices au consensus. Après tout, les normes et mandats qu'ils définissent dans le cadre de leurs travaux ont pour objectif d'améliorer la vie des gens, hors les murs du Siège, et de renforcer la communauté des nations.

*Projet de décision présenté oralement concernant les déclarations prononcées lors du débat général*

10. **Le Président** dit qu'à la 1<sup>re</sup> séance de la Commission (A/C.2/75/SR.1), il a rappelé que cette dernière, au moment d'approuver l'organisation de ses travaux et compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles elle se réunissait pendant la soixante-quinzième session, avait proposé que lors du débat général, les déclarations puissent être faites par la voix d'une représentante ou d'un représentant présent physiquement ou par l'intermédiaire d'un message vidéo diffusé en direct ou d'une déclaration préenregistrée. À son sens, toutes les déclarations prononcées lors du débat général doivent être traitées sur un pied d'égalité. Après avoir tenu de nouvelles consultations sur ce sujet, il souhaite présenter oralement le projet de décision suivant : « La Deuxième Commission, tenant compte des circonstances particulières dans lesquelles elles se réunit en raison de la pandémie de COVID-19, décide, sans que cela ne crée de précédents pour les sessions à venir, que le texte des déclarations prononcées pendant son débat général à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, conformément aux modalités d'organisation de ses travaux (A/C.2/75/L.1), sera consigné dans les comptes rendus analytiques de ses séances, une note de bas de page explicative étant insérée dans le cas des déclarations préenregistrées diffusées au format vidéo, autorisées à titre exceptionnel ».

11. **M<sup>me</sup> Herity** (Secrétaire de la Commission) a fait savoir que la note de bas de page se lirait comme suit : « Le (la) représentant(e) d\_ [ nom de pays] a fait une déclaration préenregistrée au format vidéo, en raison des circonstances exceptionnelles dans lesquelles la Commission conduit ses travaux pendant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale et conformément aux modalités d'organisation des travaux de la Commission (A/C.2/75/L.1) et aux dispositions énoncées dans le document de séance établi par le Bureau concernant les travaux de la Commission à la soixante-quinzième session (A/C.2/75/CRP.2). Le texte de cette déclaration est consigné dans le compte rendu analytique de séance par commodité uniquement, sans que cela ne crée de précédents pour les sessions à venir. ».

12. **Le Président** croit comprendre que la Commission souhaite adopter le projet de décision

présenté oralement, tendant à faire consigner le texte des déclarations prononcées lors du débat général dans les comptes rendus analytiques de ses séances.

13. *Il en est ainsi décidé.*

14. **M. Varganov** (Fédération de Russie) dit que compte tenu des circonstances exceptionnelles qui prévalent, sa délégation a soutenu le projet de décision présenté oralement mais souhaite réaffirmer que celui-ci ne crée pas de précédents pour les sessions à venir et que les déclarations préenregistrées au format vidéo ne doivent pas être considérées comme l'équivalent des déclarations prononcées en personne lors des séances de la Commission.

**Débat général (suite)**

15. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua), s'exprimant au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), dit que les États membres du Système ont adopté, le 12 mars 2020, une déclaration intitulée « Centroamérica unida contra el coronavirus » (« L'Amérique centrale, unie contre le coronavirus ») dans laquelle figure un plan d'intervention destiné à compléter les efforts menés au niveau national en vue de prévenir, de circonscrire et de traiter la COVID-19. Dans ce plan, dont l'objectif est également d'atténuer les répercussions de la pandémie, sont aussi définies des mesures visant à promouvoir le relèvement socioéconomique des pays de la région.

16. Les ressources mobilisées et les mesures de coopération prises face à la COVID-19 ne doivent pas se substituer à l'action menée pour exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ni surtout aux ressources à consacrer à l'élimination de la pauvreté. Constatant avec préoccupation que les effets de la pandémie ont sensiblement aggravé la situation sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment là où l'impact des changements climatiques se fait ressentir, les États membres du SICA participent aux préparatifs du Sommet mondial sur les systèmes alimentaires, qui se tiendra en 2021 dans le contexte de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Ils sont déterminés à concrétiser le développement durable dans ses trois dimensions, de manière équilibrée et globale, conformément au Programme 2030, et recherchent des solutions communes pour agir dans l'intérêt de leurs populations, sans laisser personne de côté.

17. S'inquiétant de ne pouvoir accéder à des financements suffisants pour couvrir leurs besoins, les États membres du SICA sont résolus à promouvoir le recours à des indicateurs pluridimensionnels qui reflètent mieux la réalité du développement dans la

région, dans sa complexité et sa diversité. Favorables à la coopération sud-sud et accueillant avec satisfaction le document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies tenue sur ce sujet, ils savent qu'il importe de renforcer l'appui international mis au service de la coopération triangulaire, notamment pour ce qui est d'exécuter le programme 2030 et de parvenir aux objectifs de développement durable.

18. Le monde a besoin d'un système de commerce juste, régi par des règles et normes universelles, équitables et non discriminatoires. Les États membres du SICA sont conscients de l'intérêt qu'il y a à intégrer leurs économies, à encourager les partenariats public-privé et à concevoir des mécanismes propres à faire croître le commerce à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

19. Les États membres du SICA sont attachés à l'autonomisation des femmes, à l'égalité des genres et à la promotion des femmes, conditions essentielles de l'exercice effectif par les femmes de leurs libertés fondamentales et de l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

20. Les États membres du SICA sont également déterminés à appliquer des politiques publiques non discriminatoires favorisant un enseignement gratuit, universel et inclusif qui tienne compte des questions de genre et des perspectives interculturelles et valorise les compétences créatives, les savoirs traditionnels et l'ouverture aux autres cultures. C'est grâce à de telles politiques que chacun et chacune peut cultiver un esprit critique et un raisonnement logique, créatif et innovant.

21. L'Amérique centrale fait partie des régions les plus exposées aux changements climatiques et les États membres du SICA savent combien il importe de renforcer l'application du Cadre de Sendai afin de réduire les risques de catastrophe. Ils sont également conscients qu'il faut continuer à promouvoir les énergies renouvelables et les technologies propres et à progresser vers l'adoption de modes de consommation et de production plus durables et propices à la réalisation des objectifs de développement durable.

22. Les pays développés portent une responsabilité historique en ce qui concerne l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. En application du principe de la responsabilité commune mais différenciée, ils doivent honorer l'engagement qu'ils ont pris de limiter l'élévation globale de la température à 1,5 degré Celsius et veiller à ce que les pays en développement disposent à cet égard de ressources financières supplémentaires prévisibles et suffisantes. Les pays les plus vulnérables doivent également pouvoir compter sur des dispositifs de financement plus souples

pour être en mesure de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets néfastes.

23. **M. Favre** (Suisse) dit que la COVID-19 a montré de manière frappante combien nos sociétés étaient vulnérables et interdépendantes. Ces derniers mois, le système des Nations Unies dans son ensemble a permis de soulager les souffrances des plus vulnérables et de limiter l'impact socioéconomique de la crise. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les autres organisations internationales actives dans le domaine de la santé ont joué un rôle clé dans la lutte contre la pandémie.

24. La crise peut aussi offrir à la communauté internationale l'occasion de s'orienter vers un modèle de société plus résilient, durable et inclusif, inspiré du Programme 2030. Il ne reste plus que 10 ans pour atteindre les objectifs de développement durable et face à l'urgence des défis mondiaux qui touchent tous les pays sans exceptions, il faut accélérer la mise en œuvre de ce Programme.

25. Les réformes lancées par le Secrétaire général vont aider l'Organisation à évoluer avec son temps. Dans ce contexte, la Suisse participe au financement du nouveau système des coordonnateurs résidents, à hauteur de 9,4 millions de francs suisses. Le prochain examen quadriennal complet sera crucial pour appréhender les défis qui restent à relever, notamment concernant le financement durable du système de coordination, et assurer ainsi la mise en œuvre effective de la réforme du système de développement. La Suisse est reconnaissante de la confiance qu'on lui a témoigné en la chargeant de faciliter les négociations relatives au projet de résolution sur ce sujet.

26. La Suisse emprunte une approche multidimensionnelle et multipartite à long terme en vue de lutter contre la pauvreté, de soulager les souffrances des populations civiles, d'éliminer les inégalités et les discriminations de toutes sortes tout en limitant l'impact des changements climatiques et la dégradation de la biodiversité. Elle attache également une grande importance à la réduction des risques de catastrophe, ainsi qu'au renforcement du lien entre l'aide humanitaire, la coopération au service du développement et la paix.

27. La numérisation transforme notre monde et nous offre des possibilités d'accélérer le développement de nos sociétés. Elle a pris une importance supplémentaire durant cette période de distanciation sociale. Facteur de transparence et de simplification des processus, elle requiert toutefois une architecture de gouvernance plus robuste, y compris en matière financière, qui ne laisse personne de côté. Pendant la session en cours, la Suisse

organisera donc avec le Kenya un nouveau dialogue sur la gouvernance de la finance numérique mondiale. Elle attache une grande importance à la mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique et du Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général.

28. La Commission doit fournir des orientations normatives sur les enjeux globaux en matière de développement durable et les sujets connexes. Elle doit également faire le maximum pour trouver des compromis et parvenir au consensus, même si les délégations peuvent avoir des positions divergentes. Compte tenu de la situation créée par la pandémie, la délégation suisse se félicite du fait que la plupart des débats de la Commission pourront se tenir virtuellement ou selon des modalités hybrides.

29. **M<sup>me</sup> Boham** (Ghana) dit que l'année 2020 a été marquée par une pandémie dévastatrice dont les multiples répercussions continuent de se faire sentir partout dans le monde. Cette crise sanitaire de la COVID-19 touche l'ensemble de la communauté internationale, mais personne n'aurait pu anticiper l'ampleur de ses effets sur la croissance économique, les dynamiques politiques et les inégalités sociales à l'échelle mondiale. Pour que vraiment personne ne soit laissé de côté, l'élimination de la pauvreté doit rester au premier rang des priorités de la Commission.

30. Comme d'autres pays en développement, le Ghana s'efforce de faire sortir sa population de la pauvreté en créant un environnement national porteur. Il se heurte cependant à des obstacles toujours plus nombreux, sur fond d'inégalités croissantes dans les pays et d'un pays à l'autre. En l'état, le niveau du financement mis au service des objectifs de développement durable est loin d'être suffisant. Les gouvernements, les dirigeants et dirigeantes d'entreprises et le monde de la finance doivent fournir des efforts collectifs et nouer des partenariats en vue d'atteindre le niveau annuel d'investissement requis en faveur des objectifs de développement durable, qui se situe entre 5 milliards et 7 milliards de dollars. Il est également essentiel de renforcer et d'accélérer les efforts de financement durable consentis par les sources nationales publiques et privées et les institutions publiques internationales. Il importe plus que jamais de réorganiser l'architecture financière mondiale pour maintenir des niveaux de vie décents et préserver les progrès déjà accomplis sur le plan économique.

31. Il serait plus aisé de mobiliser des ressources nationales si la communauté internationale œuvrait d'un seul corps pour lutter contre les flux financiers illicites en provenance de pays en développement. Le Ghana

souscrit aux appels lancés en faveur du renforcement de la coopération internationale en matière fiscale, notamment par la création d'un forum mondial inclusif qui serait chargé de régler les problèmes liés à l'évasion fiscale et aux flux financiers illicites.

32. Il faut pouvoir compter sur un système commercial multilatéral fondé sur des règles qui facilite le commerce et offre aux pays en développement des possibilités d'élargir leur base d'exportation et de développer leur économie. Le Ghana préconise également de favoriser le développement des infrastructures durables dans les pays en développement, les transferts de technologies adaptées et l'adoption de politiques et cadres institutionnels solidement étayés par des technologies abordables et propres. Il est en outre crucial de rendre la technologie plus largement accessible. La fracture numérique et technologique s'est encore creusée sous l'effet des fermetures d'établissements scolaires dont ont pâti plus de 1,5 milliard d'enfants et de jeunes du monde entier.

33. Comme la pandémie de COVID-19 l'a clairement démontré, on ne saurait trop insister sur l'interconnexion entre changements climatiques, biodiversité et santé. Le passage à la durabilité suppose de changer la manière dont l'humanité interagit avec l'environnement et la nature. Il faut intégrer des solutions fondées sur la nature aux efforts de relèvement pour faire émerger les économies vertes, résilientes et inclusives qui nous permettront de reconstruire en mieux. Il est grand temps de prendre des mesures durables pour une transformation en profondeur qui favorise la résilience, protège l'intégrité des écosystèmes et endigue l'appauvrissement de la biodiversité.

34. La délégation ghanéenne salue les efforts que fait le Secrétaire général pour repositionner l'architecture de développement de l'Organisation et mieux l'adapter à ses objectifs. Elle espère que dans le cadre de la redynamisation du système des coordonnateurs résidents, des ressources suffisantes seront allouées aux activités opérationnelles que mène l'Organisation dans les pays en développement. La seule façon d'aller de l'avant consiste à renforcer l'action menée collectivement pour régler les problèmes mondiaux ; le multilatéralisme est donc plus que jamais nécessaire.

35. **M. Rattray** (Jamaïque) dit qu'au début de 2020, à la suite de réformes structurelles d'ampleur visant à asseoir sa stabilité macroéconomique et sa viabilité budgétaire, la Jamaïque était parvenue à réduire sensiblement son ratio dette/produit intérieur brut (PIB), avait enregistré 20 trimestres de croissance consécutifs et affichait un taux de chômage historiquement bas, à



7,2 %. Pourtant, la pandémie de COVID-19 a montré la vitesse à laquelle on peut perdre des gains de développement obtenus de haute lutte.

36. L'économie nationale devrait se contracter de plus de 5 % sur l'année budgétaire en cours et la Jamaïque doit faire face à une diminution des recettes publiques, à une hausse des dépenses de santé, des dépenses sociales et des besoins d'aide financière, ainsi qu'à des pertes d'emploi massives dans les secteurs structuré et non structuré de l'économie. La réduction des flux externes essentiels provenant du tourisme, en baisse de 86 % au deuxième trimestre, grève les comptes publics et compromet une stabilité macroéconomique difficilement atteinte. Le resserrement de la marge de manœuvre budgétaire a pesé sur les investissements publics clés, par exemple en ce qui concerne les infrastructures physiques, la numérisation de l'économie et la simplification et l'harmonisation des procédures commerciales internationales. Cependant, les autorités ont riposté à la pandémie en lançant un Programme d'allocation de ressources à l'intention des salariés ébranlés par la COVID-19, soit un programme de transferts en espèces devant atténuer l'impact économique de la crise sur les personnes et les entreprises.

37. Tandis que certains pays récoltent les dividendes du numérique, d'autres subissent toujours les conséquences du retard qu'ils accusent en la matière. Il convient de soutenir l'action menée par les pays en développement pour construire des infrastructures numériques résilientes, car l'effet multiplicateur de ce type d'investissement public permet de réduire les écarts qui produisent les inégalités de développement.

38. Consciente qu'il faut apporter une réponse mondiale coordonnée à la pandémie, la Jamaïque, en collaboration avec le Canada et le Secrétaire général, a récemment organisé la Réunion de haut niveau sur le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après. L'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après a proposé des possibilités d'action concrètes mais ambitieuses dont la communauté internationale pourrait se saisir à l'appui de la riposte et du relèvement.

39. Compte tenu des problèmes de liquidité qui se posent dans de nombreux pays en développement, la délégation jamaïcaine salue l'Initiative de suspension du service de la dette lancée par le Groupe des Vingt (G20) et souscrit aux appels lancés en faveur de son expansion aux pays à revenu intermédiaire et de sa prolongation sur l'année 2021. C'est en facilitant l'accès à des financements à moindre coût et à des conditions

favorables que l'on pourra mieux résorber la crise de liquidité que traversent les pays en développement.

40. La délégation jamaïcaine soutient la proposition avancée par l'Alliance des petits États insulaires concernant la mise en place d'un pacte visant à alléger la dette et à renforcer le financement de la résilience des petits États insulaires en développement. Elle entend également avec intérêt les appels en faveur de la création d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine. Les pays qui ont la possibilité de nouer des accords structurés d'aménagement de la dette avec leurs créanciers sont mieux à même de stabiliser leur économie, de rétablir leur équilibre macroéconomique et, partant, de favoriser la croissance.

41. Des mesures importantes et adaptées pourraient être prises en complément des efforts nationaux de riposte à la COVID-19. Il pourrait s'agir notamment de faciliter l'accès au financement international du développement, d'octroyer et de réaffecter des droits de tirage spéciaux ou encore de créer de fonds spéciaux. La proposition du Costa Rica tendant à établir un Fonds d'atténuation de l'impact économique de la COVID-19 mérite également d'être sérieusement examinée. Ce Fonds permettrait d'alléger les problèmes de liquidité que rencontrent les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire mais aussi de répondre, à plus long terme, aux besoins de développement durable de ces pays. La délégation jamaïcaine suit également avec intérêt la proposition formulée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes concernant la création d'un fond de résilience, soit un puissant dispositif devant attirer des financements à grande échelle à l'appui du renforcement de la résilience des Caraïbes. La communauté internationale doit mobiliser les ressources nécessaires pour offrir un secours d'urgence à court terme, stimuler les efforts de relèvement à moyen terme et investir à long terme dans le renforcement de la résilience.

42. **M. Naeemi** (Afghanistan) dit que la COVID-19 a aggravé des problèmes existants, créé des difficultés nouvelles et compromis des décennies d'avancées en matière de développement. Elle a eu un effet dévastateur sur la capacité de son pays à atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 1 relatif à l'élimination de la pauvreté. Selon un récent rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le taux de pauvreté en Afghanistan devrait augmenter brutalement sous l'effet de la pandémie et passer de 55 % à 68 %.

43. La délégation afghane est donc fière d'avoir coordonné, conjointement avec la délégation croate, les

négociations relatives à la résolution d'ensemble en faveur d'une action globale et coordonnée face à la pandémie, qui a été adoptée le 11 septembre 2020. Les grandes commissions de l'Assemblée générale doivent à présent s'appuyer sur ce cadre normatif commun et concrétiser les engagements conjoints qui y sont énoncés.

44. L'Afghanistan, qui fait partie à la fois des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays touchés par un conflit, fait face à des difficultés immenses. La pandémie a encore exacerbé ces difficultés et faute d'un appui international supplémentaire et de coordination au niveau régional, le pays ne pourra pas atteindre les objectifs de développement durable. Le Gouvernement afghan a néanmoins lancé plusieurs initiatives et politiques d'ampleur sur la base du Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan, qui est en pleine adéquation avec les objectifs et les autres programmes de développement.

45. **M. Uzunovski** (Macédoine du Nord) dit que la pandémie de COVID-19 a un effet dévastateur sur le secteur de la santé et que ses conséquences économiques et sociales sans précédent à l'échelle mondiale dépassent tout ce que l'on pouvait imaginer. La pauvreté, le chômage, la faim et la dette continuent d'augmenter à des rythmes alarmants et touchent les groupes les plus vulnérables de manière disproportionnée. Dans ces circonstances, les travaux de la Commission à la session en cours seront encore plus précieux pour la recherche de réformes financières internationales ambitieuses et la conduite d'une action collective en faveur du développement durable. Le monde a besoin d'une Organisation des Nations Unies plus forte, plus pragmatique et capable de jouer le rôle central qui lui revient dans la gouvernance économique mondiale.

46. Le Gouvernement de la Macédoine du Nord est toujours pleinement attaché à la mise en œuvre du Programme 2030, comme il l'a montré en présentant le tout premier examen national volontaire des objectifs de développement durable du pays lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020. À cette occasion, il a exposé ses objectifs prioritaires pour la période 2018-2020, à savoir : éliminer la pauvreté, promouvoir la croissance économique et un travail décent pour tous, lutter contre les changements climatiques et parvenir, en particulier, à atteindre l'objectif 4, relatif à l'éducation, et l'objectif 16, relatif à des sociétés justes, pacifiques et inclusives. Des progrès concrets ont déjà été faits pour ce qui est de la réduction de la pauvreté et de la lutte contre les inégalités et l'exclusion sociale.

47. L'élimination de la pauvreté passe nécessairement par l'adoption de réformes systémiques conçues pour donner des chances égales à toutes et tous, en particulier à celles et ceux qui vivent en marge de la société. Avant la crise de la COVID-19, le taux de chômage en Macédoine du Nord avait atteint un plus-bas historique, à 16,6 %. Le système de protection sociale du pays a été complètement réformé et la priorité aujourd'hui reste à l'investissement en faveur d'un enseignement de qualité, de l'emploi et de possibilités d'entrepreneuriat.

48. L'égalité des genres est un aspect fondamental de toute société démocratique et socialement juste et la Macédoine du Nord demeure une fervente défenseuse de l'autonomisation des femmes, grâce à laquelle toutes les femmes peuvent bénéficier de chances égales et exercer leurs libertés. Le Gouvernement de la Macédoine du Nord continue de créer des politiques qui tiennent compte de l'égalité et de la non-discrimination dans tous les domaines de la vie en société, y compris dans ceux de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et des relations employés-employeurs. Il a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, créé un organe national de coordination des questions liées à la non-discrimination et à l'égalité et adopté de nouvelles lois en matière de lutte contre les discriminations. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour réduire les inégalités de genre, faire disparaître les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et protéger les femmes et les filles contre les violences généralisées qu'elles subissent.

49. L'orateur indique que le Gouvernement de la Macédoine du Nord s'attache tout particulièrement à aider les jeunes et s'efforce d'assurer leur participation à tous les aspects de la vie en société. La Macédoine du Nord est en effet le seul pays, hors pays de l'Union européenne, à utiliser les dispositifs de garantie pour la jeunesse de l'Union européenne dans le cadre d'une campagne visant à mettre fin à la fuite des cerveaux et à offrir à tous les jeunes les mêmes chances de réussir. Dans la poursuite de ces objectifs, le Gouvernement a augmenté le niveau de ressources investies dans l'éducation des jeunes et dans la création de perspectives d'emploi.

50. Les changements climatiques constituent toujours un enjeu mondial pressant. Il est impératif de faire en sorte que le développement économique et technique soit neutre pour le climat et de se concentrer sur la création et la valorisation d'approches environnementales et de stratégies de financement durables innovantes. La Macédoine du Nord s'est engagée à réduire ses émissions dues aux combustibles fossiles jusqu'à

hauteur de 36 % d'ici à 2030 et continue de prendre des mesures pour produire une énergie propre et sûre, à un coût abordable, notamment en exploitant davantage l'énergie solaire.

51. La Commission doit être un creuset de solutions permettant de relever efficacement les défis mondiaux et de progresser vers le développement durable. Il est essentiel de faire preuve de volonté politique et d'exploiter efficacement le multilatéralisme pour faire progresser l'exécution du Programme 2030.

52. **M<sup>me</sup> Squeff** (Argentine) déclare que si l'année 2020 a présenté des difficultés inimaginables qui ont mis la résilience de l'humanité à rude épreuve, il est possible de trouver des solutions multilatérales pour atténuer les répercussions de la pandémie de COVID-19. Dans ce contexte, les travaux de la Commission sont de plus en plus pertinents. Des ressources sont nécessaires pour lutter contre la COVID-19. Pour éradiquer la pandémie, il faut concevoir des plans d'action qui s'appuient sur le Programme 2030 et sur les 17 objectifs de développement durable.

53. Lors du forum politique de haut niveau tenu en juillet 2020, l'Argentine a présenté son deuxième examen national volontaire. Elle a exposé ses principales réalisations et les difficultés qu'elle a rencontrées dans la mise en œuvre du Programme 2030. Indéniablement, la pandémie entrave les efforts consentis en faveur du développement durable et a une incidence négative sur la réalisation des 17 objectifs. Elle donne néanmoins l'occasion de réaffirmer le rôle central que jouent la science, la technologie et l'innovation, tant pour ce qui est de surmonter la crise actuelle que de parvenir à un développement durable. Selon leur niveau de développement et dans la mesure de leurs moyens, tous les pays doivent donner la priorité à la science et allouer des ressources à cette fin. Ils doivent également mettre en œuvre des politiques en matière d'égalité des genres afin de combler les lacunes existantes.

54. Le développement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire peut contribuer à renforcer les capacités, à réduire les inégalités et à faire respecter les particularités locales. Néanmoins, la coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération Nord-Sud et elle n'est pas à même de résoudre tous les problèmes posés par la pandémie. Dans ce contexte, la délégation argentine réaffirme la teneur du document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. La Conférence a permis de recenser des outils pour promouvoir la coopération Sud-Sud. L'Argentine est reconnaissante au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes de l'avoir autorisée à

présider la prochaine session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, qui assurera le suivi des mesures prises pour obtenir les résultats convenus lors de la Conférence.

55. Tous les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire ont été touchés par la crise économique en cours, ce qui prouve que l'indicateur actuel du niveau de revenu par habitant ne reflète pas correctement les niveaux de développement national. Il conviendrait donc d'améliorer l'utilisation des mesures multidimensionnelles pour définir les critères d'admissibilité aux financements à des conditions favorables et à la coopération internationale.

56. L'Argentine recommande de trouver un moyen d'accroître les liquidités mondiales, compte tenu notamment de la pénurie de ressources dans les pays émergents, qui sont aussi ceux qui ont le plus souffert des retombées de la COVID-19. Or, la crise est associée non plus seulement aux liquidités, mais aussi, dans certains cas, à l'insolvabilité. Dans cette situation, un moratoire sur la dette est insuffisant. L'Argentine exhorte la communauté internationale à continuer de chercher de nouvelles solutions multilatérales qui facilitent la restructuration ordonnée des dettes et garantissent une plus grande disponibilité des ressources pour la mise en œuvre de politiques publiques visant à lutter contre la pandémie et à soutenir une croissance inclusive.

57. L'Argentine réaffirme son attachement à l'Alliance 8.7, qui vise à éliminer toutes les formes d'esclavage moderne et à garantir un emploi décent pour tous et toutes. Elle félicite également les 186 pays qui ont ratifié la Convention de 1999 sur les pires formes de travail des enfants (n° 182). Par la ratification universelle de la Convention, en août 2020, la communauté internationale affiche sa volonté d'éliminer les pires formes de travail des enfants, notamment l'esclavage, l'exploitation sexuelle, l'utilisation dans les conflits armés et d'autres formes de travail illégales ou dangereuses. En outre, à l'initiative de l'Argentine, l'Assemblée générale a déclaré 2021 Année internationale de l'élimination du travail des enfants. La délégation argentine engage tous les pays à œuvrer de concert pour éradiquer ce fléau.

58. Enfin, l'Argentine collabore avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en vue d'accroître le rôle de l'éducation et de partager des expériences afin que les pays puissent atteindre l'objectif de développement durable n° 4. En particulier, il convient de prendre des mesures pour garantir une éducation universelle de qualité et l'accès de tous et toutes à Internet.



59. **M. Varganov** (Fédération de Russie) dit que cette session de la Commission se tient dans des conditions difficiles en raison de la pandémie de COVID-19. La Commission devra concevoir des solutions efficaces, réalistes et consensuelles pour remettre la communauté mondiale sur la bonne voie en matière de développement durable.

60. Alors que l'incertitude liée à l'économie mondiale ne fait que croître, que d'autres problèmes liés à l'instabilité des marchés financiers et des marchés des produits de base apparaissent, que les inégalités se creusent dans les pays et les régions et entre eux, que la dette souveraine est en hausse et que la pauvreté grandit, il convient d'accorder une attention particulière à la mise en œuvre du Programme 2030. Il faut de toute urgence relever le défi mondial que représente l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes. L'aboutissement de l'action menée sur ce front au niveau international est inextricablement lié à la réalisation d'objectifs tels que la sécurité alimentaire et la couverture sanitaire universelle.

61. Début août 2020, la Fédération de Russie a officiellement fait enregistrer le premier vaccin contre le coronavirus au monde, Spoutnik V, qui s'est révélé très sûr et efficace. Elle est prête à coopérer avec tous les partenaires intéressés au niveau international pour coordonner les efforts mondiaux de lutte contre la COVID-19.

62. Toutefois, les mesures envisagées pour lutter contre la pandémie ne doivent pas être les otages d'une relance verte qui privilégie les idées de protectionnisme commercial et climatique sous prétexte de préserver la santé de la planète. En outre, au lieu d'induire la concurrence, les mesures de relance devraient favoriser l'unité et être fondées sur les piliers économique, social et environnemental du développement durable. Il importe d'aborder les questions relatives aux changements climatiques dans le cadre d'instruments pertinents, tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris. Il convient en priorité de garantir un accès universel à des sources d'énergie abordables, fiables, durables et modernes pour tous et toutes, et d'accroître l'utilisation de divers types de combustibles et de technologies. À une réunion récente, les ministres de l'énergie du G20 ont confirmé cette démarche. À cet égard, les sources d'énergie plus propre que sont le gaz naturel et le nucléaire ont le potentiel de satisfaire la demande croissante au niveau mondial, alors que les économies se relèvent de la pandémie.

63. La Fédération de Russie s'oppose aux approches unilatérales et au protectionnisme dans le domaine du

commerce international, ainsi qu'à la prolifération des régimes de sanctions unilatérales qui se passent de l'autorisation du Conseil de sécurité. Les pays qui dépendent des importations de denrées alimentaires et de médicaments ont été particulièrement touchés par ces politiques. À cet égard, la délégation russe souligne qu'il est urgent de mettre en œuvre l'initiative du Président Poutine, qui consiste à créer des « corridors verts » exempts de guerres et de sanctions commerciales, en particulier pour ce qui est des biens essentiels, des denrées alimentaires, des médicaments et des équipements de protection individuelle qui sont nécessaires dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

64. En raison des contraintes liées à la pandémie, les technologies de l'information et de la communication sont devenues des outils importants dans les secteurs médical et agricole, entre autres. La délégation russe se félicite du rôle actif que l'ONU joue dans le débat sur les aspects sociaux et économiques des priorités dans le domaine du numérique. Ces travaux devraient s'appuyer sur des approches consensuelles approuvées par les États Membres. Le plan d'action proposé par le Secrétaire général dans ce domaine doit encore faire l'objet d'une discussion approfondie.

65. Se rangeant à l'avis d'un nombre croissant de pays, la Fédération de Russie juge nécessaire de réformer rapidement le système financier mondial en augmentant la participation des grandes économies de marché émergentes aux quotas et aux instruments de gouvernance de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Elle note également avec satisfaction que les travaux de réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se sont accélérés, après avoir pris du retard depuis 2018. Il s'agit là d'un mécanisme important qui permet de maintenir et de renforcer des échanges commerciaux universels, ouverts, non discriminatoires et équitables.

66. Dans le cadre des associations d'intégration régionale, la Fédération de Russie recommande d'exploiter les capacités conjointes de la Communauté économique eurasiennne, de l'initiative « Une Ceinture et une Route », de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres projets régionaux afin de réaliser une transition vers une croissance intégrée de meilleure qualité au titre de l'initiative du Grand partenariat eurasienn.

67. L'examen quadriennal complet sert de base aux activités de développement de l'ONU. Les activités opérationnelles de développement sont plus importantes que jamais pour garantir une reprise à l'issue de la crise actuelle.

68. La Fédération de Russie contribue depuis longtemps et de manière fiable aux efforts de développement mondiaux. Elle est prête à collaborer de manière constructive avec toutes les parties prenantes pour élaborer des mesures efficaces et réalistes en faveur du développement durable et de la prospérité dans le monde, en s'appuyant sur les principes du multilatéralisme et de la solidarité.

69. **M. Ishikane** (Japon) estime que la propagation de la COVID-19 induit une grave crise en matière de sécurité humaine, qui menace la survie, les moyens de subsistance et la dignité des personnes. En plus d'organiser une riposte immédiate pour protéger des vies, il faut également faire en sorte que la pandémie ait le moins de conséquences possibles sur les plans social et économique. Il convient d'appliquer des mesures inclusives axées sur la protection et l'autonomisation de chacun et chacune pour que les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et celles touchées par des catastrophes telles que les conflits armés, ne soient pas laissées pour compte.

70. Depuis l'apparition de la COVID-19, se fondant sur la notion de sécurité humaine, le Japon a versé plus de 1,54 milliard de dollars à des pays en développement à des fins d'assistance médicale et sanitaire. Il accorde également jusqu'à 4,5 milliards de dollars de prêts concessionnels à ces pays pour les aider à revitaliser leurs économies. Toujours sur la base de cette notion, il souhaite approfondir les discussions au sein de l'ONU sur la réalisation des objectifs de développement durable et sur la manière de s'attaquer aux problèmes mondiaux durant la pandémie de COVID-19 et au-delà.

71. En définitive, il importe avant tout d'apporter une aide à celles et ceux qui en ont besoin sur le terrain. Les budgets-programmes doivent être établis de manière que davantage de ressources soient consacrées à l'action et non à l'administration. Ces principes de base devraient orienter la réflexion sur les sujets importants figurant à l'ordre du jour de la Commission, notamment en ce qui concerne l'examen quadriennal complet.

72. Face à la pandémie, il est plus urgent que jamais de mettre en place une couverture sanitaire universelle et d'assurer un accès équitable aux vaccins, aux traitements et aux outils de diagnostic. Le Japon espère faire avancer les discussions sur la manière de mettre en œuvre la déclaration politique faite lors de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à mettre en place cette couverture d'ici 2030. Dans ce contexte, le Japon s'est félicité de la note de synthèse récemment publiée par le Secrétaire général sur la COVID-19 et la couverture sanitaire universelle.

73. Le Japon s'attache à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble du programme de développement durable, car les catastrophes peuvent anéantir en un instant des années de progrès, en particulier lorsque les pays y sont mal préparés. Il continuera d'appuyer les pays en développement dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai, d'où provient l'idée de « reconstruire en mieux ».

74. Les changements climatiques sont une autre menace persistante pour la sécurité humaine. Les membres de la communauté internationale doivent coopérer pour parvenir à un cercle vertueux d'action pour l'environnement et de croissance. Aussi le Japon a-t-il organisé une réunion ministérielle virtuelle avec d'autres pays, le 3 septembre 2020, pour discuter des changements climatiques et de la protection de l'environnement dans le cadre de la relance qui fera suite à la pandémie de COVID-19.

75. En tant que codirigeant de l'un des groupes de discussion, le Japon a contribué aux résultats de la réunion de haut niveau sur le financement du développement pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà. Le Commission devrait approfondir les discussions sur la manière de rendre les flux de financement public plus transparents et de mobiliser des ressources privées pour reconstruire en mieux après la crise actuelle.

76. Le lancement du Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général a marqué un tournant majeur dans la promotion d'une transformation numérique centrée sur l'humain. Le Japon continuera de participer à des discussions inclusives et crédibles sur la science, la technologie et l'innovation afin de concourir à la réalisation des objectifs.

77. **M<sup>me</sup> Alnuaimi** (Émirats arabes unis), dans une déclaration vidéo préenregistrée\*, affirme que pour réussir à exploiter les nouvelles technologies, il faut savoir se projeter dans l'avenir. La pandémie de COVID-19 a confirmé l'importance du développement technologique dans divers domaines, notamment celui de la coopération numérique au niveau international.

\* La représentante des Émirats arabes unis a fait une déclaration préenregistrée au format vidéo, en raison des circonstances exceptionnelles dans lesquelles la Commission conduit ses travaux pendant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale et conformément aux modalités d'organisation des travaux de la Commission (A/C.2/75/L.1) et aux dispositions énoncées dans le document de séance établi par le Bureau concernant les travaux de la Commission à la soixante-quinzième session (A/C.2/75/CRP.2). Le texte de cette déclaration est consigné dans le compte rendu analytique de séance par commodité uniquement, sans que cela ne crée de précédents pour les sessions à venir.

Dans ce contexte, les Émirats arabes unis ont contribué à formuler les recommandations sur l'architecture de la coopération numérique figurant dans le rapport du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique créé par le Secrétaire général et ont présenté à ce dernier un document sur l'avenir de la coopération numérique mondiale.

78. La COVID-19 entrave la capacité d'atteindre les objectifs de développement durable. Face à cette situation, les Émirats arabes unis sont devenus l'un des principaux fournisseurs d'aide médicale à des pays du monde entier. Ils ont livré plus de 1 500 tonnes d'articles médicaux à 118 pays, aidant ainsi quelque 1,5 million d'agents de santé pendant la pandémie. En 2019, le montant total de l'aide versée s'élevait à 8 milliards de dollars, dont 91 % étaient consacrés au développement. Selon un classement établi par l'Organisation de coopération et de développement économiques, les Émirats arabes unis ont occupé la place de premier donateur d'aide extérieure, par rapport à leur revenu national brut, pendant quatre années consécutives.

79. Dans le cadre de la stratégie énergétique nationale pour la période allant jusqu'à 2050, la première centrale nucléaire du pays a été mise en service en août 2020. Située à Barakah, elle jouera un rôle fondamental dans la diversification des sources d'énergie et dans la réduction de l'empreinte carbone du pays. Une fois pleinement opérationnelle, elle devrait permettre de réduire les émissions de carbone de 21 millions de tonnes par an.

80. Les Émirats arabes unis sont fermement déterminés à améliorer la sécurité énergétique des petits États insulaires en développement. Le Fonds de partenariat Émirats arabes unis-Caraïbes pour les sources d'énergie renouvelables et le Fonds de partenariat Émirats arabes unis-Pacifique ont tous deux été lancés en 2013. Chaque fonds a été doté d'un budget de 50 millions de dollars qui est déboursé sous la forme de subventions accordées à des projets relatifs aux sources d'énergie renouvelable.

81. Les Émirats arabes unis sont décidés à préserver la biodiversité, notamment au moyen d'une initiative lancée au niveau national pour garantir la survie des espèces sauvages et pour sensibiliser le public à ces questions. Ils s'efforcent également d'atteindre des objectifs internationaux dans ce domaine, tels que les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

82. Enfin, les Émirats arabes unis sont déterminés à concevoir des systèmes alimentaires viables pour garantir un développement durable. En lançant sa stratégie nationale de sécurité alimentaire à l'horizon 2051, le pays entend mettre en place une production

alimentaire durable et appliquer des pratiques agricoles souples qui augmentent la productivité et contribuent à préserver les écosystèmes. Le Sommet mondial sur les systèmes alimentaires qui se tiendra en 2021 sera l'occasion d'accélérer la conception de systèmes alimentaires durables et de contribuer collectivement à la mise en œuvre du Programme 2030. En tant que membre du comité consultatif du Sommet, les Émirats arabes unis œuvreront sans relâche à l'aboutissement de cette initiative et proposeront des mesures claires pour faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable.

83. **M. Espinosa Cañizares** (Équateur) déclare que la pandémie de COVID-19 a exacerbé les problèmes existants et engendré de nouvelles vulnérabilités, anéantissant les progrès réalisés depuis de nombreuses années à l'égard des trois piliers du développement durable. Parmi les pays en développement les plus touchés par la pandémie, les pays à revenu moyen font face à des problèmes tels que des systèmes de santé lacunaires, des niveaux d'endettement élevés et une marge de manœuvre budgétaire limitée. Ils ont besoin d'une solidarité et d'un soutien internationaux, ainsi que d'un accès équitable aux fournitures médicales, aux médicaments et aux futurs vaccins contre la COVID-19. Avant tout, ces pays doivent être jugés admissibles au bénéfice de l'aide humanitaire, des fonds et des programmes afin de se relever de la pandémie. Pour cela, il faut utiliser des mesures multidimensionnelles qui vont au-delà du critère du revenu.

84. L'Équateur tentera de se relever de la crise mondiale en appliquant des mesures qui favorisent une croissance durable et inclusive, mais il souligne qu'il faut continuer de donner la priorité à l'élimination de la pauvreté et à la réduction des inégalités. La mise en œuvre du Programme 2030 devra passer par des partenariats solides à tous les niveaux, reposant notamment sur une contribution effective du secteur privé, de la société civile et les milieux universitaires.

85. L'Équateur a présenté son deuxième examen national volontaire lors du forum politique de haut niveau tenu en 2020. Pendant la semaine de réunions de haut niveau de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, le pays a également participé au plus haut niveau aux manifestations liées aux objectifs de développement durable, au financement du développement et à la biodiversité.

86. En raison des circonstances actuelles, tous les membres doivent faire preuve de souplesse afin de préserver leur santé et leur sécurité. Si les réunions virtuelles permettent aux représentants de poursuivre leurs délibérations, les modifications apportées aux

résolutions seront essentiellement de nature procédurale pendant la session en cours. Néanmoins, la volonté de parvenir à un développement durable et de mettre en œuvre les accords conclus ne doit pas faiblir pour autant.

87. **M. Monyane** (Lesotho) dit que la communauté internationale et le système des Nations Unies doivent prêter une attention particulière à la COVID-19, car ses conséquences sanitaires et socioéconomiques sans précédent ont sapé les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. La pandémie n'a fait qu'accentuer les inégalités entre les nations. Les pays les plus vulnérables, comme le Lesotho, sont aussi les plus exposés au risque d'être laissés pour compte. Les partenaires de développement doivent prendre des mesures concrètes pour atteindre leurs objectifs en matière d'aide publique au développement, afin que les pays vulnérables puissent investir dans la santé, l'éducation, l'économie et les filets de protection sociale. Les institutions financières internationales doivent également donner la priorité au financement de projets favorisant la résilience dans les pays vulnérables, afin de garantir la protection des personnes les plus à risque.

88. Selon des rapports publiés récemment, le commerce mondial des marchandises devrait connaître un fort recul en 2020 en raison de la pandémie. Cette situation constituera une menace pour les pays les moins développés comme le Lesotho, en raison de leur dépendance à l'égard du commerce comme moteur de croissance économique. Les conséquences se feront surtout sentir dans le secteur de l'habillement et du textile, qui est le plus grand employeur du pays mais qui connaît actuellement une vague de licenciements massifs. Malheureusement, les femmes seront les plus touchées, ce qui ne fera que creuser les inégalités au sein de la société. Le Lesotho engage la communauté internationale, le système des Nations Unies et les institutions financières internationales à aider les pays vulnérables dans leurs efforts pour parvenir à une reprise socioéconomique durable.

89. Les effets des changements climatiques se font de plus en plus fréquents et néfastes dans le monde entier. Les phénomènes climatiques violents, tels que les fortes tempêtes, les sécheresses et les incendies dévastateurs, sont devenus monnaie courante. Le Lesotho, par exemple, est sujet à des sécheresses récurrentes, des précipitations irrégulières et des tempêtes destructrices. L'érosion et l'appauvrissement des sols s'accroissent également, entraînant une baisse du rendement des cultures qui, à son tour, se répercute sur les moyens de subsistance d'une grande majorité de la population, qui dépend de l'agriculture de subsistance. En conséquence,

le Lesotho prend encore plus de retard dans la mise en œuvre du Programme 2030 en raison du rôle de l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté et la faim. Cependant, désireux d'accroître sa résilience, le pays prend des mesures notables pour instaurer une économie verte, sobre en carbone et résistante aux aléas climatiques. Grâce à sa topographie, il dispose d'un fort potentiel de développement des énergies propres dans le secteur des sources d'énergie renouvelables.

90. **M. Maung** (Myanmar) estime que la pandémie de COVID-19 est une crise humaine et socioéconomique. Bien que des efforts de lutte considérables aient été consentis dans le monde entier, il faut faire davantage pour contenir et réduire efficacement la propagation du virus. Il convient de mener une riposte mondiale unifiée pour reconstruire les secteurs touchés. Le Programme 2030 doit être considéré comme un plan d'action collectif aux fins d'un avenir plus durable.

91. Avant la pandémie déjà, le monde n'était pas en voie d'atteindre pleinement les objectifs de développement durable. Les mesures que la communauté internationale prendra dans les années à venir seront donc essentielles pour accélérer les démarches de mise en œuvre du Programme 2030. Dans son plan de développement durable, le Myanmar se montre fermement déterminé à exécuter le Programme 2030. Il présentera son premier examen national volontaire lors du forum politique de haut niveau qui se tiendra en 2021.

92. Le Myanmar a adopté une approche à l'échelle nationale dès le début de la propagation de la COVID-19, ce qui avait permis de contenir raisonnablement la maladie lors de la première vague. Cependant, le pays connaît actuellement une deuxième vague de grande ampleur qui a fait plus de 500 morts. Dans le même temps, la pandémie a perturbé le fonctionnement du tourisme, du secteur manufacturier, ainsi que des microentreprises et petites et moyennes entreprises, qui sont tous des moteurs de croissance essentiels. Le taux de croissance du PIB est ainsi passé de 6,8 % en 2019 à 1,8 % en 2020. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement applique un plan de relance économique face à la COVID-19 et a créé un fonds spécifique pour aider les secteurs touchés dans le pays.

93. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix, ni de paix sans développement durable. Pendant des dizaines d'années, le Myanmar a été en proie à des conflits armés internes. Aussi, le Gouvernement continue d'avoir pour priorité absolue la réconciliation nationale et l'instauration d'une paix durable. À cette fin, il a organisé avec succès quatre sessions de la Conférence de la paix de l'Union. La troisième partie de



l'accord de paix de l'Union a été signée lors de la dernière session, qui s'est tenue en août 2020, et représente une étape cruciale dans l'établissement d'une union fédérale démocratique. Le Gouvernement est déterminé à surmonter toutes les divergences dans un esprit d'unité nationale et de solidarité.

94. Il est largement admis que le Myanmar est l'un des trois pays qui ont été les plus touchés par les changements climatiques pendant la période 1999-2018. Le Gouvernement a donc adopté une politique, une stratégie et un plan directeur en juin 2019 afin d'atténuer les effets des changements climatiques.

95. Le Myanmar réaffirme son attachement à la coopération internationale et au multilatéralisme. Il reconnaît que le système des Nations Unies joue un rôle central lorsqu'il s'agit de mobiliser et de coordonner une riposte mondiale à la pandémie de COVID-19 qui soit fondée sur l'unité et la solidarité. Il se joint à d'autres États Membres pour souligner l'importance de l'examen quadriennal complet de 2020, qui sera le principe directeur sur lequel le système des Nations Unies pour le développement s'appuiera pour aider les pays à reconstruire en mieux.

96. Il est encourageant de constater que de nombreux pays parmi les moins avancés, dont le Myanmar, sont en passe de sortir de cette catégorie. Toutefois, comme ces pays ont été fortement touchés par la COVID-19, la délégation du Myanmar engage la communauté internationale à leur apporter un soutien accru, y compris sous la forme d'une aide publique au développement.

97. **M<sup>me</sup> Rivera Sánchez** (El Salvador) estime que les délibérations de la Commission pendant la session en cours revêtent une importance particulière dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Il faut plus que jamais redoubler d'efforts à l'échelle internationale pour mettre en œuvre le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris. La riposte à la COVID-19 doit reposer sur ces trois piliers pour qu'une reprise résiliente et durable soit assurée.

98. Alors que les répercussions de la COVID-19 ont paralysé sans distinction les économies des pays du monde entier, l'octroi d'une aide internationale aux pays en développement continue de reposer sur le critère obsolète du revenu par habitant et de faire abstraction d'autres indicateurs plus pertinents. La délégation salvadorienne exhorte donc le système des Nations Unies d'établir, en consultation avec les institutions financières internationales, des moyens plus transparents d'évaluer les progrès accomplis en matière de développement durable. Ces indicateurs doivent tenir

compte de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, des aspects sociaux, économiques et environnementaux des situations nationales et des lacunes structurelles à tous les niveaux.

99. El Salvador est favorable à des mécanismes de financement alternatifs qui appuient les initiatives de coopération Sud-Sud au niveau intrarégional. Par ailleurs, il mesure l'importance d'accroître l'aide internationale à la coopération triangulaire, notamment aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 et de la réalisation des objectifs de développement durable.

100. Conscient que la région de l'Amérique centrale est extrêmement vulnérable aux effets des changements climatiques, El Salvador souligne que la communauté internationale doit s'empresser de mettre en œuvre le Cadre de Sendai, respecter les engagements pris au titre de l'Accord de Paris et fournir l'aide financière et technologique nécessaire à l'application de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Pour sa part, il encourage une grande initiative régionale visant à améliorer l'exploitation des terres agricoles et à prévenir la perte de biodiversité. Il soutient également les démarches axées sur l'élimination de la faim, en mettant un accent particulier sur les groupes les plus vulnérables. En outre, il a réitéré son engagement en faveur du développement urbain durable et, dans ce contexte, a insisté sur la nécessité d'appuyer les travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

101. **M<sup>me</sup> Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit qu'il ne fait aucun doute que la pandémie de COVID-19 est l'un des plus grands défis auxquels la communauté internationale ait été confrontée depuis la création de l'ONU. Avant d'aborder cette question, elle souhaite féliciter le Programme alimentaire mondial (PAM), qui s'est vu décerner le prix Nobel de la paix 2020. Le PAM a aidé près de 100 millions de femmes, d'enfants et d'hommes en 2019, et ses opérations sont depuis longtemps un modèle pour le secteur humanitaire. Il est souvent le premier acteur à intervenir auprès de populations déchirées par un conflit ou à aider celles qui sont touchées par une catastrophe naturelle. Il reste présent jusqu'à ce que ces communautés aient la capacité et la résilience de subvenir à leurs besoins alimentaires. L'attaque d'une rare violence qui a récemment visé un convoi du PAM au Soudan du Sud a rappelé que les intervenants de première ligne faisaient preuve d'un courage qui méritait les éloges et la reconnaissance du Comité du prix Nobel. Depuis que le PAM a été fondé, les États-Unis ont été son plus fervent soutien. Ces dernières années, l'aide fournie par les États-Unis au PAM s'est élevée à plus de 40 % de ses



ressources totales. Les États-Unis sont fiers d'apporter aux populations touchées par des crises l'aide dont elles ont besoin pour tendre vers un avenir plus sûr.

102. Les États-Unis ont également pris la tête des efforts mondiaux de riposte face à la pandémie. En tant que premier donateur bilatéral d'aide humanitaire et sanitaire, ils ont continué d'apporter un soutien infaillible aux pays en développement. Ils ont alloué 20,5 milliards de dollars d'aide à la lutte contre la pandémie dans d'autres pays, en s'appuyant sur des décennies d'investissement dans l'aide sanitaire et humanitaire, démarche qui a permis de sauver des vies dans le monde entier.

103. La pandémie a provoqué une crise économique mondiale sans précédent. Il s'impose d'y apporter une réponse judicieuse et globale, qui soit fondée sur une politique saine et une bonne gouvernance et qui privilégie la transparence et l'état de droit. Ces principes sont essentiels lorsqu'il s'agit d'instaurer la confiance à tous les niveaux de l'économie et de faire du secteur privé le moteur d'une reprise économique durable.

104. À court terme, il sera indispensable de mettre pleinement en œuvre l'Initiative de suspension du service de la dette, puis de poursuivre cette démarche jusqu'en 2021. Les États-Unis continuent d'appliquer l'Initiative dans tous leurs organismes de crédit à l'exportation et de financement du développement et ont déjà reporté le versement d'environ 150 millions de dollars au titre du service de la dette pour les pays les plus vulnérables. Tous les membres du G20 et du Club de Paris devraient en faire autant, et ce en toute transparence. Il est regrettable que certains pays continuent de considérer les grandes institutions financières publiques contrôlées par l'administration comme des prêteurs commerciaux et non comme des créanciers bilatéraux officiels, car cela réduit l'incidence de l'Initiative pour les pays en développement.

105. Partout dans le monde, les économies doivent devenir plus inclusives. Selon des experts des États-Unis, le PIB mondial annuel pourrait augmenter de 7 700 milliards de dollars si les pays engageaient des réformes juridiques pour accroître la capacité des femmes d'accéder aux institutions, d'obtenir des crédits, de posséder et de gérer des biens, de voyager librement, ainsi que d'occuper les mêmes emplois et de travailler dans les mêmes secteurs que les hommes. Les États-Unis sont l'un des chefs de file dans ce domaine grâce à l'Initiative mondiale pour le développement et la prospérité des femmes. Pour que la reprise soit plus résiliente, les femmes doivent pouvoir réaliser leur véritable potentiel.

106. Pour œuvrer à une reprise plus résiliente, la communauté internationale doit se concentrer sur des solutions à la crise qui soient menées par le secteur privé. Depuis le début de la pandémie, la United States International Development Finance Corporation (Société financière de développement international des États-Unis) a approuvé de nouveaux investissements d'un montant de 4,6 milliards de dollars. Un tel financement permettra de mobiliser des investissements en vue d'apporter davantage de stabilité aux communautés du monde entier et de les préparer à prospérer dans les années à venir. Dans le cadre de leurs démarches pour combler le manque d'investissements dans les infrastructures, les États-Unis collaborent avec d'autres pays et partenaires pour garantir que les projets et les financements en faveur du développement sont conformes aux normes internationales et aux pratiques exemplaires. La transparence et la responsabilité sont des conditions préalables à la bonne gouvernance et favorisent une reprise résiliente, solide et durable.

107. En cette période de crise, l'ONU doit impérativement maintenir son intégrité. Elle doit donc respecter les mandats indépendants des autres processus, cadres et institutions établis. En agissant autrement, elle ne ferait qu'épuiser ses ressources déjà limitées, compromettre sa mission et diminuer l'efficacité de son action. De même, les résolutions des organes de l'ONU et les entités du système doivent respecter les buts et les principes de la Charte des Nations Unies, promouvoir un langage consensuel bien défini et tenir compte des intérêts de tous les États Membres. Le bon fonctionnement, la crédibilité et l'efficacité de l'ONU sont tous en jeu.

108. **M. Al Habib** (République islamique d'Iran) pense qu'il ne sera possible de surmonter la crise internationale causée par la COVID-19 que si tous les pays travaillent de concert dans un esprit de multilatéralisme, de coopération et de solidarité. Non seulement le virus menace la vie et le bien-être des personnes dans le monde entier, mais il accroît également la pauvreté, la faim et les inégalités au sein des pays et entre eux. En définitive, la pandémie a gravement nuit à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour faire face à la crise, il est nécessaire d'organiser une riposte mondiale et il est vital de mener une action multilatérale. Toutefois, certains pays adoptent des approches injustes, intéressées et unilatérales en cherchant à imposer des mesures coercitives ; ce faisant, ils sapent et menacent le multilatéralisme au moment où il est le plus nécessaire.

109. Les coups qui ont récemment été portés au multilatéralisme ont entraîné d'énormes difficultés en

matière de financement et de développement. Les politiques protectionnistes et les embargos imposés par certains grands acteurs ont jeté un doute sur l'efficacité des systèmes multilatéraux de financement et de commerce. La communauté internationale doit donc veiller à ce que le financement du développement ne devienne d'aucune manière l'otage de projets coercitifs et restrictifs.

110. Malgré ces contraintes, notamment celles découlant du retrait injustifiable et unilatéral des États-Unis du Plan d'action global commun ainsi que de l'imposition de sanctions illégales par ce pays, la République islamique d'Iran entend redoubler d'efforts pour bâtir un avenir plus prospère et plus durable pour sa population. Ainsi, elle s'est classée 56<sup>e</sup> sur 166 pays au regard de l'indice de réalisation des objectifs de développement durable, ce qui confirme l'étendue de ses accomplissements. Elle a notamment réussi à mettre en place un enseignement public universel et gratuit jusqu'au niveau de l'école secondaire. Aujourd'hui, plus de 97 % de la population savent lire et écrire.

111. En ce qui concerne la participation des femmes aux secteurs sociaux et économiques du pays, 27 % des membres du corps enseignant, plus de 50 % des étudiants et près de 37 % des médecins sont des femmes. Au niveau décisionnel, le nombre de femmes appelées à faire une carrière de médecin a augmenté de 60 %.

112. En ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la République islamique d'Iran n'a malheureusement pu accéder aux moyens qui lui auraient permis de mener une action climatique en raison des sanctions unilatérales illégitimes qui lui sont imposées. Néanmoins, la stratégie relative au passage à une économie sobre en carbone est un domaine dans lequel le pays a fait des progrès considérables.

113. L'Iran est déterminé à lutter contre les catastrophes naturelles et joue un rôle notable en aidant les pays vulnérables à accroître leur résilience. Le pays accueille ainsi le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes et finance ses activités à titre volontaire. Il a mis en place un plan national global pour lutter non seulement contre la désertification et la sécheresse, mais aussi contre les effets néfastes des tempêtes de sable et de poussière. Le système des Nations Unies pour le développement pourrait aider l'Iran à nouer des contacts avec d'autres pays de la région afin de coordonner ces efforts, notamment par l'intermédiaire de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.

114. L'imposition de mesures coercitives unilatérales est une attaque ouverte contre le multilatéralisme et l'action en faveur des objectifs de développement durable. Ces mesures sont conçues et exécutées pour déposséder les nations de leurs droits humains fondamentaux, en particulier du droit au développement. Elles privent également les gouvernements des moyens nécessaires pour parvenir à un développement durable, et entravent la coopération internationale et les relations amicales entre les nations. Alors même qu'une crise de santé publique mondiale sans précédent continue de ravager les communautés du monde entier, des mesures coercitives unilatérales, qui prennent notamment la forme de sanctions extraterritoriales illégales, paralysent les systèmes de santé nationaux et portent atteinte à la capacité des gouvernements concernés de fournir les services essentiels nécessaires pour faire face aux conséquences de la pandémie. Par conséquent, tant que des sanctions unilatérales illégales continueront d'être appliquées dans le monde, des dizaines de millions de personnes seront laissées pour compte, ce qui va incontestablement à l'encontre de la promesse faite dans le Programme 2030. Pour exécuter avec succès le Programme 2030, il est donc essentiel de lever immédiatement ces mesures illégales.

115. **M. Lam Padilla** (Guatemala) déclare que la crise internationale provoquée par la pandémie de COVID-19 a clairement démontré l'interdépendance de tous les pays, ainsi que la complémentarité des piliers économique, social et environnemental du développement durable. La délégation guatémaltèque se félicite que la session actuelle de la Commission offre une occasion précieuse de discuter des mesures de relance qu'il convient de prendre de toute urgence pour établir une économie mondiale plus équitable et plus inclusive et pour aboutir à une reprise durable. La mobilisation mondiale face à la COVID-19 et la tenue de divers sommets et dialogues de haut niveau pour marquer le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU ont témoigné de l'engagement des pays en faveur du multilatéralisme et de la réalisation des objectifs et cibles de développement durable convenus par la communauté internationale.

116. Pour transformer le système international, il faut dialoguer davantage et, surtout, prendre des mesures visant à rendre le commerce mondial et le système financier international plus équitables, à garantir la viabilité de la dette extérieure pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà, à favoriser la coopération internationale pour lutter contre les flux financiers illicites, ainsi qu'à investir dans le développement durable, l'entrepreneuriat, le tourisme, le développement

urbain durable et le financement du développement. À cette fin, il est essentiel de redoubler d'efforts pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, notamment en mobilisant les quatre sources de financement associées aux sept principaux domaines d'intervention décrits dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

117. Le Guatemala a fait des progrès considérables pour ce qui est d'intégrer les objectifs de développement durable à son plan de développement national à l'horizon 2032. Les priorités nationales en matière de développement ont été clairement définies dans le plan, qui vise à passer de la coopération à la réalisation d'investissements qui permettront au pays de combler ses propres lacunes dans ce domaine. La nutrition est une grande priorité pour le Guatemala, en particulier à l'égard des personnes les plus pauvres et les plus marginalisées. Une campagne nationale est donc menée en vue d'améliorer la qualité nutritionnelle de l'alimentation. La délégation guatémaltèque attache également une grande importance au projet de résolution sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition qui sera examiné à la session en cours, notamment dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial sur les systèmes alimentaires de 2021.

118. À la session en cours, la Commission examinera aussi un projet de résolution sur les migrations internationales et le développement. Dans ce contexte, la délégation guatémaltèque souhaite réaffirmer les appels lancés au niveau mondial en vue d'atteindre les objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, tout en respectant les droits humains, en particulier les droits fondamentaux des enfants.

119. L'évaluation de l'examen quadriennal complet à la session en cours devrait être axée sur la réalisation des objectifs convenus au niveau mondial. À cette fin, il importe de continuer à renforcer le système des Nations Unies pour le développement.

120. Enfin, la délégation guatémaltèque insiste sur le fait que son pays est l'un des plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Si l'environnement n'est pas respecté et si la biodiversité et les écosystèmes ne sont pas protégés, tous les autres efforts seront vains.

121. **M<sup>me</sup> Hussain** (Maldives) fait valoir qu'à l'heure de la pandémie de COVID-19, qui est l'une des plus grandes crises mondiales de l'histoire récente, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour mettre en œuvre des accords multilatéraux clés tels que les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de

Samoa), le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Cadre de Sendai. En outre, les Orientations de Samoa devraient être au centre des discussions de la Commission. Un an après leur examen à mi-parcours, il reste encore beaucoup à faire pour respecter les engagements pris.

122. Les Maldives ont pris la décision sans précédent de fermer leurs frontières internationales à la fin mars 2020, interrompant de fait les activités de leur secteur touristique, qui représentait environ 25 % de leur PIB. Malgré ces difficultés, le Gouvernement a mis en place nombre de mesures pour atténuer les conséquences socioéconomiques de la pandémie sur les populations. Parmi les premières mesures prises figuraient la mise en place de plans de relance pour les entreprises, le versement de subventions en vue du règlement des factures relatives aux services collectifs de distribution, ainsi que la réglementation des prix des produits essentiels. Le Gouvernement s'est également engagé dans un plan de relance ambitieux qui vise à renforcer la résilience du pays, de manière à faciliter l'exécution du Programme 2030.

123. La délégation maldivienne se félicite des discussions qui ont été menées récemment sur le financement du Programme 2030 pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà. Les Maldives se sont jointes à d'autres petits pays vulnérables pour réclamer des possibilités de financement simplifiées et alternatives, ainsi que la mise en place de mécanismes pour les systèmes de garantie de crédit qui permettraient de réduire le coût des emprunts. Elles ont également engagé les institutions financières internationales à assouplir leurs instruments de prêt afin qu'ils soient mieux adaptés aux réalités actuelles. La pandémie donne une occasion unique de renforcer la coopération et la solidarité mondiales, dans l'esprit des Nations Unies. Pour les Maldiviens, l'ONU est une instance indispensable pour bâtir un monde meilleur.

124. Les Maldives et d'autres petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques, ce qui signifie qu'une seule catastrophe naturelle peut anéantir des années de croissance économique et de progrès social durement gagnés. Alors que les pays tentent de reconstruire en mieux après la COVID-19, l'action de lutte contre les changements climatiques et de protection de la biodiversité devrait être le moteur de la relance. Le Gouvernement maldivien prend des mesures concrètes pour atteindre des objectifs liés à l'environnement dans un certain nombre de domaines. Au cours des 18 derniers mois, par exemple, il a rempli 35 % des engagements qu'il avait pris à l'égard de la protection d'un récif, d'une île et d'une mangrove dans chacun des

20 atolls des Maldives d'ici à 2023. Il s'est également fixé l'objectif de protéger 10 % des récifs coralliens et 20 % des mangroves d'ici à 2025.

125. Comme les changements climatiques ne connaissent pas de frontières, les politiques nationales ne suffisent pas. Il convient d'accélérer les démarches collectives, notamment en faisant en sorte que tous les pays renforcent leur contribution déterminée au niveau national et réduisent leurs émissions afin de maintenir les températures mondiales bien en dessous de 1,5 degré Celsius. Par ailleurs, la communauté internationale doit rapidement donner suite aux engagements pris en matière d'atténuation des changements climatiques et de financement de l'action climatique dans le cadre de l'Accord de Paris, agir utilement pour protéger les océans contre la pollution plastique nocive et prendre des mesures concrètes pour réduire les risques de catastrophe, comme convenu dans le Cadre de Sendai.

126. **M<sup>me</sup> Pejanović Đurišić** (Monténégro) dit que l'idée de reconstruire en mieux confirme le besoin préexistant de passer à un modèle économique plus inclusif et plus durable, qui sera l'unique façon d'inverser les tendances négatives qui sapent la mise en œuvre du Programme 2030. Comme de nombreuses délégations l'ont souligné à plusieurs reprises au cours des débats généraux des années précédentes, la Commission devrait jouer un rôle fort en encourageant les États Membres à accélérer leurs démarches pour atteindre les objectifs de développement durable. La pandémie de COVID-19 survenue en 2020 a renforcé la nécessité de poursuivre des objectifs communs.

127. Bien que le Monténégro soit l'un des premiers pays à avoir intégré les objectifs de développement durable dans sa stratégie nationale de développement et à avoir présenté un examen national volontaire en 2016, la pandémie de COVID-19 sape profondément les efforts qu'il déploie pour atteindre les objectifs. La crise a toutefois joué un rôle transformateur en ce qu'elle a favorisé l'utilisation de technologies numériques dans de nouveaux contextes, tels que l'apprentissage à domicile pour les élèves, les plateformes de commerce électronique pour les petits agriculteurs et l'utilisation d'un système de carte sociale électronique destiné à apporter une aide financière aux membres les plus pauvres de la société. Conscient que la numérisation présente un potentiel économique et social considérable lorsqu'il s'agit de renforcer les travaux sur les priorités du développement durable, le Monténégro a soutenu la Déclaration mondiale sur la réponse numérique à la COVID-19.

128. Il est plus que jamais essentiel de promouvoir des politiques d'égalité des genres et d'autonomisation des

femmes et des filles en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. À cet égard, les travaux sont bien engagés pour mettre en œuvre le plan d'action relatif à la stratégie de développement de l'entrepreneuriat féminin au Monténégro (2015-2020), lequel concerne notamment les femmes qui vivent dans les zones rurales et qui appartiennent à des groupes marginalisés.

129. Un autre aspect fondamental dont il faut tenir compte pour reconstruire en mieux est l'exécution de politiques en faveur de la jeunesse et de l'éducation. La Stratégie pour la jeunesse 2017-2021 donne la priorité aux mesures visant à améliorer l'accès des jeunes à l'emploi, à une éducation de qualité et aux processus décisionnels.

130. La mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable restent essentielles pour garantir une reprise après la crise provoquée par la pandémie de COVID-19. Dans le même temps, d'autres mesures décisives doivent être engagées dans le cadre du processus de revitalisation et de modernisation du programme de travail de la Commission. L'évaluation de l'examen quadriennal complet est également l'occasion de renforcer la capacité de l'ONU d'intervenir efficacement face à la crise.

131. **M. Aidid** (Malaisie) affirme que le monde a été profondément perturbé par la pandémie de COVID-19. Le FMI prévoit que l'économie mondiale enregistrera un recul de 3 % en 2020, soit bien plus que lors de la crise financière de 2008-2009. Seule une architecture commerciale multilatérale libre et équitable permettra d'accélérer la reprise économique mondiale. Dans ce contexte, la Malaisie s'est félicitée des mesures engagées pour revitaliser l'OMC.

132. Sur le plan national, la Malaisie a mené des réformes économiques structurelles pour remédier aux retombées négatives de la COVID-19. Elle a commencé à mettre en œuvre des stratégies de relance économique, suivies d'un programme de revitalisation économique global. Elle continuera de favoriser l'accès au marché pour ses biens et services tout en attirant des investissements étrangers directs afin de relancer et de soutenir son économie. Pour parvenir à une croissance durable, équitable et inclusive, il faut que le système des Nations Unies reste au centre de la structure de gouvernance économique mondiale.

133. La pandémie de COVID-19 a bouleversé les démarches visant à mettre en œuvre le Programme 2030 et a anéanti des décennies de progrès sur la voie des objectifs de développement durable. La Malaisie continue donc de favoriser les mesures à effet rapide et

d'appliquer des solutions transformatrices pour atteindre les objectifs, une démarche qu'elle a intégrée dans ses plans quinquennaux de développement national. Elle reste également déterminée à mobiliser des efforts pour aider d'autres pays à mettre fin à toutes les formes de pauvreté, à combattre les inégalités, à lutter contre les changements climatiques et à renverser les effets néfastes de la pandémie de COVID-19, notamment au moyen de la coopération Sud-Sud, de manière à ne laisser personne de côté.

134. La communauté internationale tout entière doit considérer la pandémie comme un tournant et comme une occasion de se pencher sur son rapport à l'environnement naturel. À cet égard, la Malaisie reste fermement décidée à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à protéger les habitats naturels et à adopter des pratiques durables. À ce jour, elle a réduit son intensité d'émission du PIB à 33 %.

135. Les plans de développement de la Malaisie restent axés sur la durabilité. Le Gouvernement s'engage à produire de l'huile de palme durable, notamment en rendant la certification obligatoire. En outre, le pays dispose d'une soixantaine de lois et de règlements concernant la protection de la faune et de l'environnement, la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs, et le contrôle des produits polluants. Par exemple, il a réussi à conserver 55 % de ses forêts pluviales, dépassant ainsi de 5 % l'engagement pris en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Il possède également l'une des plus anciennes forêts pluviales du monde, la Royal Belum, qui, selon les estimations, est vieille de plus de 130 millions d'années. Près de 13 000 orangs-outans vivent dans des forêts protégées du Sabah et du Sarawak. Il y a 55 ans environ, la Malaisie a fondé le Sepilok Orangutan Rehabilitation Centre, qui est mondialement reconnu pour les soins apportés à ces animaux.

136. L'appui fourni par le système des Nations Unies pour le développement sera indispensable pour traiter les problèmes sans précédent causés par la COVID-19. L'examen quadriennal complet offre une occasion unique d'orienter le système de manière à ce qu'il aide les États Membres à reconstruire en mieux et à accélérer les démarches en faveur d'un développement plus durable, plus résilient et plus inclusif, conformément au Programme 2030. La délégation malaisienne attend avec intérêt les négociations concernant l'examen quadriennal qui se tiendront pendant la session en cours.

137. **M. Tiare** (Burkina Faso) dit que sa délégation se félicite de toutes les initiatives en cours qui visent à promouvoir le financement du développement à l'ère de

la COVID-19 et après. Les divers instruments internationaux déjà en place pourraient également contribuer à accélérer une reprise plus inclusive et plus résiliente. Toutefois, pour reconstruire en mieux, la communauté internationale doit également s'attaquer au problème de la dette des pays en développement, notamment par des mesures d'annulation de la dette.

138. Depuis 2016, l'engagement du Burkina Faso dans la réalisation des objectifs de développement durable s'est traduit par la mise en œuvre de son plan national de développement économique et social. Malheureusement, le pays est également confronté depuis lors à des attaques terroristes d'une extrême violence, avec pour conséquences des milliers de déplacés internes et une crise humanitaire aiguë.

139. Nonobstant ce contexte sécuritaire difficile qui persiste, des résultats positifs ont été obtenus avec le soutien des partenaires techniques et financiers. Par exemple, les investissements dans la production agricole et le secteur minier ont augmenté au Burkina Faso en 2019, mais la pauvreté n'a pas été complètement éliminée et de nombreux défis restent à relever. Entre 2015 et 2019, la part de la population exposée à l'insécurité alimentaire est passée de 14,5 % à 10 % et le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale est en baisse constante depuis 2015. Pour assurer une nutrition adéquate et la sécurité alimentaire à l'ensemble de la population, il faudrait toutefois que le niveau de la production alimentaire soit plus élevé. Le succès des futures mesures de développement dépendra en grande partie de l'amélioration des conditions de sécurité dans le pays.

140. Le Gouvernement continue de renforcer sa politique de gratuité des soins de santé pour les femmes et les enfants de moins de 5 ans. Les taux de mortalité maternelle et infantile ont diminué depuis 2015 grâce à l'amélioration de l'accès aux services de santé. Des progrès ont également été réalisés dans la scolarisation des garçons et des filles. Le gouvernement attache une importance particulière à l'éducation des enfants déplacés à l'intérieur du pays et a récemment lancé une stratégie nationale d'éducation à cet égard.

141. La situation d'insécurité grave au Burkina Faso et la propagation de la COVID-19 ont tout un ensemble de conséquences socioéconomiques pour la population et l'économie nationale, notamment une baisse du taux de croissance économique, qui est passé de 6,3 % à 2 %, et un déficit budgétaire qui a atteint 5 %. En réponse, le Gouvernement met en œuvre un plan national de relance économique pour aider les entreprises à faire face aux conséquences de la pandémie. La délégation burkinabé



remercie le Secrétaire général de son appel à la solidarité internationale dans la lutte contre la COVID-19 et attend avec intérêt les diverses initiatives multilatérales qui seront examinées à la présente session.

142. **M<sup>me</sup> Andriamiarisoa** (Madagascar) dit que la revitalisation des travaux de la Commission est plus cruciale que jamais. La Commission mérite d'être renforcée afin de pouvoir non seulement examiner les incidences socioéconomiques de la COVID-19 mais aussi contribuer à la mise en œuvre effective du Programme 2030.

143. Madagascar restera attaché aux principes énoncés dans le programme 2030 et à la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de son mandat au Conseil économique et social pendant la période 2021-2023. Madagascar prévoit de présenter son deuxième examen national volontaire des objectifs de développement durable au forum politique de haut niveau en 2021.

144. La pandémie ne doit pas amener les pays à s'écarter des objectifs qu'ils s'étaient fixés. Au contraire, ils doivent faire le point, puis prendre en charge leur propre avenir. Il faut donc considérer la crise actuelle comme l'occasion d'une remise à plat dans laquelle les mesures multilatérales prennent le pas sur l'unilatéralisme, en gardant à l'esprit la promesse de ne laisser personne de côté. De même, personne ne doit perdre de vue la nécessité de préserver la nature et de protéger l'environnement. Les changements climatiques, de même que la COVID-19, n'a épargné aucun pays et les plus vulnérables, comme Madagascar, ont besoin d'avoir plus largement accès aux financements à des conditions favorables.

145. **M<sup>me</sup> Marinkov** (Serbie) dit que les défis socioéconomiques immenses causés par la pandémie de COVID-19 sont également pour l'Organisation des Nations Unies et tous les États membres l'occasion d'unir leurs forces et de créer un monde meilleur, plus prospère et stable dans lequel personne n'est laissé de côté. Ils se devaient de reconstruire en mieux pour les générations à venir. Il sera indispensable de mettre en œuvre le Programme 2030, l'Accord de Paris et le Programme d'action d'Addis-Abeba pour faire face aux défis mondiaux que sont l'instabilité économique, les inégalités sociales croissantes et les changements climatiques. La Serbie n'a cessé d'attacher une grande importance à la mise en œuvre de ces instruments et à la réalisation des objectifs de développement durable.

146. Le Gouvernement a adopté de vastes mesures pour mettre en œuvre le Programme 2030 au niveau national. Ces mesures sont notamment axées sur l'élimination de

la pauvreté ; l'offre de travail décent et la croissance économique ; la promotion d'une éducation et de soins de santé plus inclusifs et de meilleure qualité ; la réalisation de la pleine égalité des genres ; la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles.

147. La Serbie a présenté son premier examen national volontaire des objectifs lors du forum politique de haut niveau en juillet 2019. Cette présentation a permis de faire connaître le fort engagement du pays envers le Programme 2030 et a mis en évidence les importantes synergies entre la réalisation des objectifs au niveau national et les processus d'intégration en cours avec l'Union européenne.

148. L'équipe de pays des Nations Unies a effectué une évaluation des conséquences socioéconomiques de la maladie à coronavirus en Serbie au cours des six premiers mois de la pandémie, sur la base de données officielles et de résultats d'enquêtes spécifiques menées par divers organismes et programmes du système des Nations Unies. Selon cette évaluation, le Gouvernement serbe a réagi de manière opportune et efficace. La forte coordination des institutions et l'allocation efficace des ressources sont également soulignées, bien que les mesures prises pour faire face à la pandémie aient été jugées quelque peu tardives dans les collectivités locales, compte tenu du temps nécessaire pour atteindre les groupes vulnérables. Dans l'ensemble, on estime que le système de soins de santé de la Serbie a réagi rapidement et avec des ressources humaines et des capacités matérielles suffisantes compte tenu des circonstances. En ce qui concerne la réaction macroéconomique, l'évaluation révèle que les petites et moyennes entreprises ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation, tandis que la production industrielle a été la plus durement touchée.

149. Le chef du bureau de pays de l'OMS à Belgrade a déclaré que la pandémie était « pleinement maîtrisée » en Serbie et a salué les efforts et les mesures du Gouvernement, ainsi que l'attitude du peuple serbe, qui avaient permis de surmonter la pandémie.

150. La maladie coronavirus doit être considérée comme une occasion à saisir pour lutter contre les changements climatiques et s'orienter vers une reprise verte et résiliente. À cet égard, la Serbie a fait des pas importants vers la réalisation d'objectifs climatiques ambitieux en adoptant des textes de loi dans ce domaine et en définissant une stratégie nationale de développement à faible émission de carbone.

151. En tant que centre mondial de biodiversité, la Serbie reste engagée dans les efforts déployés par la communauté internationale pour unir le monde dans sa lutte pour sauver la vie sur la planète Terre. Une

initiative serbe visant à augmenter la couverture forestière dans la région a été favorablement accueillie, comme un moyen de progresser dans la quête entreprise pour atteindre le plus grand nombre possible d'objectifs climatiques. Les problèmes liés à la pollution et à la dévastation de l'écosystème ne peuvent être résolus que par une coopération de ce type.

152. **M. Petchezi** (Togo) déclare que la crise sanitaire induite par la COVID-19 plonge l'économie mondiale dans une récession qui exacerbe les inégalités au sein des pays et entre eux. Bien que la pandémie soit une tragédie, elle peut être transformée en une occasion de reconstruire en mieux et d'instaurer de meilleures conditions de vie grâce à la coopération internationale.

153. Le multilatéralisme offre à la communauté internationale la possibilité d'agir de concert pour relever les grands défis découlant de la Covid-19. La mise en œuvre accélérée du Programme 2030 serait cruciale à cet égard. L'impact de la COVID-19 a cependant compliqué davantage le défi que représente le financement du Programme 2030. La délégation togolaise se félicite donc de la tenue récente de la Réunion de haut niveau sur le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après et espère que les recommandations spécifiques qui en ont découlé conduiront la communauté internationale à prendre des mesures efficaces dans les six domaines identifiés.

154. Le fardeau paralysant de la dette des pays en développement pèse également sur leur capacité de lutter contre la COVID-19. L'annulation de la dette n'est donc plus une option, mais une nécessité absolue. Le Togo se félicite des promesses faites à cet égard par les pays du G20, le FMI et la Banque mondiale et invite tous les autres créanciers bilatéraux et multilatéraux à faire de même.

155. Comme les pays les moins avancés ne représentent que 1,1 % du commerce mondial, il faut, pour reconstruire en mieux, créer une économie internationale plus inclusive. L'heure est donc venue d'accélérer les négociations du cycle de Doha à l'OMC.

156. **M. Ben Khaled** (Tunisie) déclare qu'il convient de féliciter l'Organisation des Nations Unies d'avoir réagi rapidement en vue de contenir la pandémie, en particulier grâce au Plan de réponse humanitaire global COVID-19, lancé en mars 2020 avec l'aide de divers organismes des Nations Unies. Pour reconstruire en mieux, il faudrait tout d'abord s'en remettre à la diplomatie multilatérale. La résolution [2532 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité a défini une nouvelle conception de la paix et de la sécurité internationales qui inclut un

aspect sanitaire, également présent dans le Programme 2030.

157. Une nouvelle approche est nécessaire pour gérer les relations entre les États et les organisations internationales, en particulier les institutions financières internationales et les donateurs. Elle doit tenir compte des nouveaux défis et des disparités entre les pays dans le domaine du développement. Dans ces conditions, la délégation tunisienne se félicite de la décision des pays du G20 de suspendre la dette des pays en développement jusqu'à ce que ces derniers aient surmonté l'impact de la COVID-19.

158. Le succès des efforts de reconstruction et de redressement dépendra également de la lutte contre la corruption, qui permettra de renforcer la gouvernance et l'état de droit, qui sont des domaines prioritaires selon la Constitution tunisienne. En effet, les politiques économiques et sociales justes qui ne laissent personne de côté ne se concrétiseront que si les institutions deviennent transparentes et responsables. La justice est le fondement même de la société et les objectifs de développement durable ont été établis pour offrir des chances égales à toutes et à tous. Les objectifs étant fortement interdépendants, la communauté internationale doit prendre des mesures supplémentaires pour garantir leur réalisation.

159. **M. Hatem** (Bahreïn) déclare que la pandémie n'est pas seulement une crise sanitaire mais aussi une crise socioéconomique qui entame la détermination de la communauté internationale à atteindre les objectifs de développement durable. Bahreïn accorde une grande importance aux questions de développement et à la réalisation des objectifs au cours de la décennie d'action.

160. Bahreïn a pris des mesures importantes pour ne laisser personne de côté, notamment l'adoption d'un cadre stratégique avec les organismes des Nations Unies, et il continue d'intégrer les objectifs de développement durable dans ses programmes de développement dans le cadre de la Vision économique pour Bahreïn à l'horizon 2030.

161. Le Gouvernement a approuvé un plan de relance financière d'une valeur de 4,3 milliards de dinars de Bahreïn en vue d'atténuer l'impact de la COVID-19 et de fournir une assistance à la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'emploie également à la création de cinq villes modèles qui contribueront à accélérer la réalisation des objectifs, notamment dans les domaines de la protection de l'environnement et de l'efficacité énergétique. Les femmes sont des partenaires essentielles pour le développement dans toutes ses dimensions et le Royaume tient à réaffirmer

son engagement en faveur de la promotion des femmes et de la réalisation de leurs aspirations.

162. Bahreïn est l'un des premiers pays qui ont adhéré aux instruments internationaux relatifs à la protection de la biodiversité. Il est fier d'accueillir le bureau régional pour l'Asie occidentale du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

163. **M. Rupende** (Zimbabwe) indique que tous les pays se battent pour protéger leurs citoyens et leurs communautés alors que la COVID-19 se propage dans le monde entier. La solution, pour faire des progrès rapides au lendemain de la pandémie, pourrait bien être d'appliquer les principes mêmes qui sous-tendent la promesse faite, voici cinq ans, de ne laisser personne de côté. L'année 2020 marque le début de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, une décennie au cours de laquelle la vie des générations actuelles et futures pourrait être transformée, dans un monde où il n'y aurait ni pauvreté ni faim, où chacun aurait accès aux soins de santé, à l'éducation, à la justice, à l'énergie, à l'eau potable et à des emplois décents, et où la nature serait protégée contre la dégradation et la pollution de l'environnement. Malheureusement, les efforts déployés en vue d'améliorer les conditions de vie des populations partout dans le monde d'ici à 2030 étaient déjà insuffisants à la fin de 2019. Cette situation a été aggravée par une pandémie qui a tout particulièrement touché les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète.

164. Le thème « Reconstruire en mieux » est donc tout à fait pertinent pour orienter les travaux de la Commission. Pour mettre en place un nouveau système économique mondial inclusif, il faut toutefois une direction compétente et de bonnes politiques. La crise sanitaire mondiale actuelle a révélé à quel point la mondialisation et l'interdépendance internationale ont radicalement changé le sens et la nature du développement.

165. Le développement revêt de multiples formes et il est directement et intrinsèquement lié à tous les aspects de la vie humaine, du développement social à la paix et à la sécurité. La pandémie de COVID-19 a conforté le point de vue selon lequel les approches de développement doivent être durables et inclure des solutions à long terme. À cet égard, le Programme 2030 a déjà fourni à la communauté internationale les outils nécessaires non seulement pour mettre fin à la pauvreté, à la faim et aux inégalités, mais aussi pour lutter contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, améliorer l'accès à la santé et à

l'éducation, combler la fracture numérique et, surtout, créer une vie meilleure pour tous.

166. Au niveau national, le Gouvernement a continué de mettre ses plans et politiques de développement en conformité avec les principes et les objectifs énoncés dans le Programme 2030. Il a accueilli en février 2020 le sixième Forum régional africain pour le développement durable, qui a adopté la Déclaration de Victoria Falls, dans laquelle sont définies les politiques et les stratégies de développement et les initiatives de réforme visant à orienter le programme de développement durable sur le continent africain. Le Forum a pris note des progrès réalisés à ce jour, appelé l'attention sur les lacunes à combler et proposé des solutions pour promouvoir davantage le développement durable sur le continent.

167. Malgré les progrès réalisés au niveau mondial, dont témoignent divers indicateurs de réalisation des objectifs de développement durable, la mise en œuvre du Programme 2030 demeure une entreprise immense dans la plupart des pays africains, y compris le Zimbabwe. Ces pays sont confrontés à des défis uniques et la crise actuelle aggravera encore la situation. Comme le montre l'expérience du passé, de telles perturbations non seulement interrompent, mais aussi annulent bel et bien les progrès réalisés des décennies durant sur la voie du développement.

168. En même temps, il est important de ne pas perdre de vue les changements climatiques, qui représentent une menace existentielle pour l'humanité. La communauté internationale doit donc unir ses forces pour garantir la bonne application de l'Accord de Paris.

169. Enfin, l'ouverture des échanges commerciaux sera indispensable à la reprise, en particulier pour les pays en développement et les pays particulièrement vulnérables.

170. **Le Président** dit qu'en l'absence d'objection, il considérera que la Commission accepte d'entendre les prochains orateurs en anglais seulement.

171. *Il en est ainsi décidé.*

172. **Le représentant de l'Albanie** a dit que le monde est en proie à une profonde crise économique et sanitaire dont les conséquences économiques et sociales se prolongeront pendant de nombreuses années. La pandémie de COVID-19 a annulé les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et la manière dont les gouvernements réagissent à la crise sera déterminante pour que le monde puisse se rétablir rapidement et soit à même de gérer d'autres défis planétaires. Une coopération multilatérale efficace est le meilleur moyen de faire face aux conséquences

socioéconomiques négatives de la pandémie. À cet égard, l'Albanie soutient l'appel du Secrétaire général en faveur d'une action multilatérale à grande échelle, coordonnée et complète.

173. Un système de développement des Nations Unies solide et efficace serait mieux à même de soutenir les pays dans leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme 2030. La Commission a un rôle crucial à jouer pour appuyer et faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. Dans cette optique, elle devrait adhérer pleinement au Programme 2030 et contribuer à trouver de nouvelles solutions et des approches novatrices pour relever les défis communs qui se présentent.

174. L'Albanie s'est pleinement engagée à mettre en œuvre le Programme 2030 dans le cadre de sa stratégie nationale de développement et d'intégration. Les mesures financées sur les ressources du fonds mis en place pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable permettront de mesurer, sur la base de données probantes, les progrès réalisés au niveau national. Dans le même temps, la réalisation des objectifs va de pair avec les réformes ambitieuses du Gouvernement visant à l'intégration européenne, tout particulièrement en ce qui concerne l'objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces. La mise en œuvre des réformes judiciaires a créé les conditions d'un système judiciaire plus efficace, plus responsable et plus transparent en Albanie. La promotion de l'état de droit au niveau national garantira à toutes et à tous un égal accès à la justice.

175. Les réformes économiques du Gouvernement visent à obtenir une croissance équitable plus rapide. L'Albanie met en œuvre des réformes structurelles qui accroîtront la productivité et la compétitivité de l'économie, créeront davantage d'emplois et amélioreront la gouvernance et la prestation des services publics.

176. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes étant des priorités du Gouvernement, celui-ci a lancé plusieurs initiatives en vue d'améliorer la situation des femmes en Albanie dans les domaines économique, politique et social. Ainsi, l'Albanie figure actuellement au cinquième rang mondial des gouvernements les plus équilibrés du point de vue du genre, avec 53 % des portefeuilles ministériels détenus par des femmes.

177. Comme les gouvernements ne pourront pas réaliser à eux seuls les objectifs de développement durable, il est indispensable qu'ils trouvent les bons moyens de coopérer avec la société civile, les universités, les entreprises et d'autres acteurs

importants. Des partenariats efficaces pourraient aider les pays non seulement à trouver des solutions innovantes, mais aussi à promouvoir une bonne gouvernance d'entreprise et les flux d'investissements ciblés à long terme, y compris des investissements étrangers directs. Le principe consistant à ne laisser personne de côté devrait rester au centre de l'action engagée pour réaliser le Programme 2030.

178. **Le représentant de la Turquie** déclare que la pandémie de COVID-19 a touché les personnes les plus vulnérables dans le monde. La Turquie a joué son rôle dans les efforts de coopération internationale pour contenir le virus et en atténuer les conséquences. Par exemple, elle a soutenu le développement d'un vaccin efficace et abordable et préconisé un accès équitable à ce vaccin, et a promis 53 millions de dollars en faveur de l'initiative COVAX. Elle a également répondu aux besoins en matériel médical de plus de 150 pays et de huit organisations internationales, dont une aide au Forum des îles du Pacifique acheminée par le moyen du couloir humanitaire du Pacifique relatif à la COVID-19.

179. La stabilisation de l'économie mondiale reste la tâche la plus urgente et la plus difficile pour la communauté internationale. La Turquie soutient les initiatives prises à cet égard par le G20 et le FMI, notamment l'Initiative de suspension du service de la dette. Elle se félicite également de l'action engagée par le Secrétaire général dans le cadre de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de Covid-19 et après. L'aide humanitaire fournie par la Turquie pour lutter contre la pandémie représente plus de 32 millions de dollars.

180. La faiblesse des capacités de production a continué d'entraver l'action sanitaire et les efforts de redressement des pays en développement. La Banque de technologies pour les pays les moins avancés, hébergée par la Turquie, a lancé en mai 2020, en collaboration avec l'OMS, le PNUD et la CNUCED, l'initiative Technology Access Partnership (partenariat pour l'accès aux technologies). Cette initiative vise à accroître la production locale de technologies médicales essentielles dans les pays en développement en mettant des innovateurs, des industriels et des universitaires en relation avec des fabricants locaux en vue de partager les données, les connaissances et les autres moyens nécessaires.

181. Le financement est essentiel pour la mise en œuvre des projets de développement durable. Toutefois, dans le contexte du ralentissement économique mondial, l'accès au financement et le financement du développement durable sont devenus des défis majeurs. La mobilisation effective et l'utilisation efficace des

ressources publiques, privées, intérieures et extérieures sont donc devenues d'autant plus importantes. La pandémie rappelle également qu'il importe de mettre en œuvre des politiques de financement ciblées et d'affecter de façon efficiente les ressources limitées. Il reste essentiel de s'employer à faire en sorte que les flux financiers mondiaux vers les pays en développement soient mieux conformes au Programme 2030

182. La crise actuelle a également montré qu'il importe de concevoir des politiques environnementales ciblées et adéquates. Il faut renforcer la coopération internationale et prendre des mesures pour reformuler les politiques de manière à transformer la crise en une occasion de favoriser un avenir résistant au climat.

183. L'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle central dans la coordination de l'action engagée au niveau international en vue de contenir la pandémie. La Commission est la plateforme appropriée pour approfondir les débats et renforcer la coopération internationale. À cet égard, les négociations de la présente session sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies nous donneront l'occasion de renforcer le rôle du système des Nations Unies pour le développement et de coordonner, rationaliser et mettre en œuvre une réponse intégrée des Nations Unies sur le terrain, conformément aux besoins et aux objectifs de développement des pays de programme.

184. La Turquie est un fervent partisan du multilatéralisme et du système international fondé sur des règles. Elle continuera de soutenir la Commission dans son rôle de responsable des objectifs de développement durable. Le Programme 2030 devrait être le principal cadre d'action pour une reprise plus forte et pour assurer une économie mondiale plus équitable, des sociétés inclusives et un redressement durable.

185. **La représentante de l'Azerbaïdjan** dit que la pandémie de COVID-19 plonge le monde dans une crise socioéconomique et financière sans précédent. Afin d'endiguer la propagation du virus, son Gouvernement a pris les mesures de prévention qui s'imposaient en temps voulu. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a en effet érigé l'Azerbaïdjan en exemple dans la lutte contre la COVID-19.

186. Alors qu'il assure la présidence du Mouvement des pays non alignés, l'Azerbaïdjan a demandé que soit convoquée la trente et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale en réponse à la COVID-19 et plus de 130 États membres ont souscrit à la proposition. Afin de consolider la riposte à la COVID-19 dans le monde, l'Azerbaïdjan a participé de manière significative au

renforcement du multilatéralisme, de la solidarité et de la coopération dans la lutte contre la pandémie aux niveaux régional et mondial en versant à l'OMS une contribution à hauteur de 10 millions de dollars.

187. L'Azerbaïdjan s'engage fermement à réaliser les 17 objectifs de développement durable, comme en témoignent ses deux examens nationaux volontaires, et attache une grande importance aux principes qui sous-tendent le Programme 2030. En effet, il affiche les meilleurs résultats parmi les pays du Caucase du Sud et de la région de la mer Caspienne et se classe cinquante-quatrième sur 166 pays d'après le rapport de 2020 sur le développement durable (*Sustainable Development Report 2020*).

188. Pays enclavé, situé au carrefour de l'Europe et de l'Asie, l'Azerbaïdjan joue un rôle moteur dans les projets d'interconnexion des réseaux de transport inter et intrarégionaux, grâce auxquels il est en passe de devenir un centre logistique transrégional. Par ailleurs, il s'est hissé au rang de pionnier dans la région en lançant et en rendant possible un certain nombre de projets stratégiques transrégionaux dans les domaines des transports, des technologies de l'information et de la communication et de l'énergie, tels que la ligne ferroviaire Bakou-Tbilissi-Kars, le port de commerce maritime international de Bakou, l'autoroute de l'information transeurasienne et le corridor gazier sud-européen. Il entend ainsi continuer de contribuer au développement durable de l'Eurasie et apporte une contribution précieuse à la coopération multilatérale et à la mise en œuvre du Programme 2030.

189. Malheureusement, un certain nombre de menaces, y compris des conflits prolongés, mettent actuellement en péril les progrès réalisés par l'Azerbaïdjan et exacerbent les difficultés qui se poseront à l'avenir. Le 27 septembre 2020, les forces armées arméniennes ont perpétré un nouvel acte d'agression contre l'Azerbaïdjan en pilonnant intensément les positions des forces armées d'Azerbaïdjan sur la ligne de front, ce qui constitue une violation flagrante du cessez-le-feu. À ce jour, 31 civils, dont des femmes et des enfants, ont été tués et 168 personnes ont été blessées. Les biens et infrastructures civils de la région ont subi des dommages importants.

190. Ce nouvel acte d'agression de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan s'inscrit dans le sillage des dernières provocations de l'Arménie, dont une tentative d'incursion armée dans le district de Tovouz du 12 au 16 juillet 2020. L'objectif de l'Arménie est de prendre le contrôle des hauteurs sur le territoire de l'Azerbaïdjan, ce qui permettrait à ses forces armées de faire peser une surveillance et une menace constantes



sur les localités azerbaïdjanaises environnantes et les oléoducs et gazoducs stratégiques, dont le corridor gazier sud-européen, ainsi que sur la ligne ferroviaire Bakou-Tbilissi-Kars. En outre, trois jours seulement auparavant, les forces armées arméniennes avaient lancé une attaque de missiles sur l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan, infrastructure stratégique pour le développement régional et la sécurité énergétique de l'Europe par lequel est acheminé le pétrole brut de la mer Caspienne vers le bassin de la Méditerranée.

191. Ces provocations ont souligné une fois de plus la nécessité de régler rapidement le conflit du Haut-Karabakh dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et de l'inviolabilité de ses frontières internationalement reconnues. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable. Afin de parvenir à une paix et une sécurité internationales durables, l'occupation doit prendre fin et il n'est possible d'y parvenir que par le respect des normes et des principes du droit international et par la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

192. **Le représentant de l'Angola** affirme que la pandémie de COVID-19 est une crise sans précédent, susceptible d'annuler des années de progrès réalisés à plusieurs niveaux. Tous les pays ont pâti de la pandémie mais il reste que les pays les moins avancés ont été touchés de manière disproportionnée. Leurs systèmes de santé et d'éducation, déjà déficients, accusent un retard encore plus considérable qu'avant la crise et les inégalités ont été exacerbées par l'augmentation du chômage et les faillites.

193. L'Angola s'emploie à ne plus faire partie de la liste des pays les moins avancés et se prépare également à présenter son premier examen national volontaire des objectifs de développement durable en 2021. Cependant, la pandémie mondiale entrave les efforts qu'il déploie pour mettre en œuvre le Programme 2030.

194. Le Gouvernement angolais s'efforce de diversifier l'économie et de réduire la dépendance à l'égard d'un produit unique afin de renforcer la stabilité économique globale. Toutefois, la crise a exacerbé les problèmes financiers en interrompant la croissance économique et sociale. Il importe de coopérer au niveau international pour s'attaquer à des questions telles que la dette extérieure et les flux financiers illicites et pour faciliter la restitution des avoirs à leurs bénéficiaires légitimes. Ces charges financières pèsent sur les économies des pays les moins développés et réduisent la disponibilité des fonds mobilisés pour investir dans les secteurs

sociaux essentiels, tels que la santé, l'éducation, le logement, les infrastructures et l'assainissement.

195. La délégation angolaise salue toutes les initiatives prises par l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales pour tenter d'atténuer les effets délétères de la COVID-19 dans le monde entier, en particulier dans les pays les moins avancés. Malheureusement, cela ne suffira pas encore à effacer les ravages causés par la pandémie.

196. La généralisation du recours aux services en ligne a accentué les écarts et les disparités technologiques. La fermeture des établissements scolaires dans les régions du monde où il n'est pas possible d'organiser des cours en ligne met en péril l'éducation de toute une génération. Il est indispensable pour les pays les moins avancés de passer de toute urgence au numérique.

197. Le représentant angolais demande instamment aux pays de respecter les engagements environnementaux pris dans l'Accord de Paris et tous les traités connexes. Le sauvetage de l'économie ne peut se faire au détriment de l'environnement, déjà fragilisé, ni mettre en danger la seule planète qui pourra être laissée en héritage aux générations futures.

198. **Le représentant de la Namibie** déclare que la mise en œuvre du Programme 2030 figure, plus que jamais, au premier plan des priorités politiques du monde entier. Le Programme 2030 doit rester notre boussole à mesure que nous nous attachons à reconstruire en mieux. Toutefois, un changement de mentalité s'impose non seulement du point de vue du financement, mais aussi en ce qui concerne les programmes, les projets et les partenariats dans le cadre desquels le Programme 2030 est mis en œuvre.

199. Lors de la Réunion de haut niveau sur le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, de nombreux points de vue ont été exprimés sur la manière de faire face aux futures pandémies. À cet égard, le Président de la Namibie a annoncé que le pays entendait concevoir une série d'outils financiers innovants, notamment des obligations vertes, bleues et de transition ainsi que des crédits d'émission de carbone internationaux. La Namibie soutient également le système d'échange de dettes contre des mesures d'adaptation au climat. Parmi les propositions dignes d'intérêt qui ont été avancées lors de la réunion de haut niveau, on peut citer la création de fonds de résilience régionaux. Par ailleurs, il est nécessaire de promouvoir des projets d'expérimentation communs dans le cadre de la recherche de vaccins contre la COVID-19.

200. C'est en s'attaquant collectivement aux questions de paix et de sécurité qu'il sera possible de résoudre

certaines des défis liés à la mobilisation de financements privés destinés au développement. Il est essentiel de coopérer dans la lutte contre les flux financiers illicites, afin d'assurer la restitution des biens acquis illicitement.

201. La Namibie se rallie à d'autres pays pour appeler les pays développés à respecter l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. Cet appel concorde avec le discours sur le financement du développement et la nécessité de reconstruire en mieux.

202. La solidarité mondiale est une pierre angulaire de la lutte contre les mesures économiques unilatérales, qui constituent une entrave à la reprise. Ces mesures ont gravement affecté la capacité des États ciblés à accroître leurs efforts de mobilisation des ressources nationales.

203. La Namibie se félicite de l'Initiative de suspension du service de la dette et souscrit à l'appel lancé en faveur de sa prolongation jusqu'en 2021. Toutefois, l'Initiative devrait être élargie pour inclure les pays à revenu intermédiaire, qui ont également été touchés par la pandémie.

204. La Namibie réaffirme qu'il importe de protéger la biodiversité, de lutter contre la désertification et la dégradation des terres et d'atténuer les changements climatiques. La désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ont fait des ravages considérables dans le pays, qui copréside le Groupe d'Amis pour les questions de désertification, de dégradation des sols et de sécheresse. Le représentant appelle l'ensemble des Membres de l'Organisation à rejoindre le Groupe afin qu'ils puissent partager les meilleures pratiques, stratégies et idées pour traiter ces questions.

205. Enfin, la Namibie se félicite de la tenue du Sommet mondial sur les systèmes alimentaires en 2021. La délégation namibienne travaillera en concertation avec l'Organisation des Nations Unies pour explorer des pistes visant à transformer les systèmes alimentaires dans le contexte des changements climatiques.

206. **L'observateur du Saint-Siège** dit que les dialogues informels sur la revitalisation de la Commission au cours de la session précédente ont confirmé l'attachement des États Membres à l'égard de son mandat et de son objectif. L'adoption d'une décision par consensus est tout à l'honneur des délégations et laisse entrevoir l'espoir d'un retour de l'esprit de consensus au sein de la Commission. Le Saint-Siège a pris une part active aux débats et s'est félicité qu'il ait été affirmé dans la décision que les travaux du Comité devaient être mieux alignés sur le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, sachant que le domaine de compétence du Comité dépasse le cadre du

Programme 2030. Un accord sur ce point fondamental permettrait sans doute de faciliter la poursuite des débats sur la revitalisation.

207. Le Saint-Siège s'inquiète toutefois du fait que la décision susmentionnée ait modifié la périodicité de certains projets de résolution, laquelle est le fruit de négociations intergouvernementales et dénote un équilibre précaire auquel les délégations parviennent dans un esprit de compromis. La délégation du Saint-Siège encourage la Commission à examiner l'incidence que la décision pourrait avoir sur des points particuliers de l'ordre du jour, ainsi que sur la négociation des projets de résolution en général. Afin de respecter la nature intergouvernementale propre à la Commission et la nécessité de garder le cap sur les points de l'ordre du jour, il faut que le Secrétaire général présente des rapports en temps voulu, que les réunions soient bien planifiées et que le temps nécessaire soit alloué aux débats. Pour que les négociations soient couronnées de succès, il importe aussi que les projets soient distribués rapidement et que l'on dispose de suffisamment de temps pour consulter les capitales et mener de véritables consultations ouvertes, transparentes et inclusives.

208. Le développement ne se borne pas aux seules sphères économique ou financière, mais revêt des dimensions économiques, écologiques, sociales, culturelles, spirituelles, éthiques et humaines interdépendantes ; les travaux du Comité sont en effet axés sur la dignité et le développement des hommes, des femmes et des enfants et le bien commun de tous les peuples. Le Programme 2030 repose sur cette approche intégrale. On ne saurait trop rappeler combien il importe de promouvoir et de protéger les droits humains fondamentaux dans la lutte contre la pauvreté et la promotion d'un développement intégral des êtres humains. Si certaines questions sont examinées par plusieurs commissions ou si des questions controversées entravant les progrès de telle commission sont introduites dans les autres, ce sont les travaux de l'Assemblée générale qui en pâtissent. Il vaut dès lors mieux laisser les considérations concernant les droits humains et les libertés fondamentales et la question du sens du mot « droits » à l'appréciation de la Troisième Commission.

209. La décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable doit se montrer à la hauteur de son nom et honorer les engagements qui ont été pris, en commençant par l'élimination de la pauvreté et de la faim. Il ne s'agit pas d'une obligation découlant de documents ou de programmes politiques, mais plutôt d'un sentiment qui doit animer l'ensemble de l'humanité. Il est inacceptable que des centaines de millions de personnes survivent à grand-peine et ne

mangent pas tous les jours ; que des millions de personnes continuent à être privées de produits de première nécessité ; que la fracture économique et technologique détériore le tissu social et que la dépendance à l'égard du progrès matériel illimité menace la maison commune de l'humanité, la planète Terre.

210. Il devient de plus en plus ardu de faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres engagements et obligations en raison des effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19, qui a mis en évidence la vulnérabilité et l'interdépendance de chacune et chacun. Lors de la présente session, la Commission est saisie de questions qui seront assorties de conséquences concrètes et elle doit donc les examiner en priorité et prendre des décisions de façon collégiale.

211. **L'observateur de l'État de Palestine** dit que la pandémie COVID-19 a, sans conteste, énormément aggravé les défis auxquels tous les pays et les peuples font face, des millions de personnes se sont en effet enfoncées davantage dans la pauvreté. Au cours de ces événements inédits, aucun pays ou région n'a été épargné et aucun aspect de la vie non plus. La pandémie ne fait pas de distinction entre Nord et Sud et entre riches et pauvres, il est donc indispensable que tous et toutes travaillent ensemble pour réajuster la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable. L'une des leçons très importantes à tirer de la pandémie est que la santé de tous dépend de celle de chacun. Nous avons plus que jamais besoin du multilatéralisme et de la solidarité.

212. La pandémie a exacerbé nombre des facteurs de vulnérabilité dont souffrent déjà les Palestiniennes et Palestiniens vivant sous l'occupation israélienne. Compte tenu de la situation socioéconomique dans le Territoire palestinien occupé, la réalisation des objectifs de développement durable restera un mirage faute de changement radical du système actuel. Les restrictions imposées par Israël, l'intensification de ses activités d'implantation illégales et ses autres pratiques ont pour effet non seulement d'empêcher le développement des territoires occupés, mais aussi de provoquer des crises humanitaires nécessitant de réorienter les efforts nationaux et internationaux, initialement consacrés au développement, à des activités de secours immédiat.

213. Toutefois, en dépit des difficultés et des obstacles, l'État de Palestine continue de déployer des efforts considérables à tous les niveaux aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'État de Palestine a réussi à publier un document très important, intitulé « Atlas du développement durable 2020 », qui fournit

des orientations et des points de repère dans le domaine du développement dans différents gouvernorats. Y sont examinées les questions prioritaires et les indicateurs du développement durable en Palestine au moyen de cartes, d'illustrations et de graphiques représentatifs des priorités nationales en matière de développement. L'objectif est de recenser les efforts de développement en cartographiant ce qui a été réalisé dans tout le pays et dans tous les secteurs. Ce document montre également comment se font la construction et l'essor de l'État et du peuple palestinien, même dans un contexte politique très dur et difficile et sous une occupation militaire.

214. Il est important de déployer toutes les compétences du système de développement des Nations Unies afin de mettre en œuvre le Programme 2030. Outre le financement pérenne et prévisible du système de développement, il est essentiel de compter avec un système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents efficace, effectif et compétent aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030. Il convient d'adopter une résolution de grande portée, orientée vers l'action et efficace au sujet de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies car il s'agit du seul moyen d'orienter le système de développement des Nations Unies vers l'atténuation des dommages causés par la pandémie de COVID-19.

#### *Déclarations faites au titre du droit de réponse*

215. **Le représentant de l'Arménie** affirme que sa délégation rejette fermement les fausses déclarations de la représentante de l'Azerbaïdjan, qui ne sont qu'une distorsion des faits concernant le conflit du Haut-Karabakh et ne sont étayés par aucune source crédible. L'agression de l'Azerbaïdjan contre le Haut-Karabakh et ses infrastructures civiles essentielles a gravement mis en péril le développement et l'environnement.

216. Les tentatives faites par la représentante de l'Azerbaïdjan pour justifier le comportement criminel des dirigeants politiques et militaires de son pays sont à peine croyables. L'Azerbaïdjan tente désespérément d'attribuer à l'Arménie des attaques contre des agglomérations civiles et des infrastructures énergétiques et de transport, ce qui dépasse les limites du bon sens. Le but de cette campagne de désinformation est de dissimuler le bombardement massif par l'Azerbaïdjan de vastes colonies du Haut-Karabakh depuis que la guerre a éclaté, laquelle a entraîné de nombreuses pertes parmi la population civile et infligé de graves dommages aux infrastructures essentielles. En propageant de fausses informations,

l'Azerbaïdjan prépare également le terrain pour la poursuite de sa politique criminelle.

217. Malgré le blocus et les provocations militaires constantes de l'Azerbaïdjan, les autorités du Haut-Karabakh font tout leur possible pour construire un pays résistant et assurer le développement économique, social et culturel au nom du droit de leur peuple à l'autodétermination. Les autorités du Haut-Karabakh se sont engagées à intégrer les objectifs de développement durable dans leur politique intérieure et le programme de réforme. En réitérant sa volonté politique et son engagement en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030, le Gouvernement du Haut-Karabakh a élaboré son premier examen national volontaire des objectifs en 2019, dans lequel sont mis en évidence les progrès réalisés à ce jour.

218. La population du Haut-Karabakh a droit au développement. Le paragraphe 2 de l'article 1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels donne aux peuples le pouvoir de poursuivre leur développement économique, social et culturel en vertu du droit à l'autodétermination dans les termes suivants : « Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel, et du droit international. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance ».

219. **La représentante de l'Azerbaïdjan** dit que le représentant de l'Arménie tente vainement de nier les faits et d'induire la Commission en erreur. L'acte d'agression auquel l'Arménie s'est livrée le 27 septembre 2020 constitue une nouvelle violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des normes et principes fondamentaux du droit international, du droit international humanitaire et des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à ce sujet.

220. Depuis le 4 octobre 2020, les forces armées arméniennes ont étendu la zone de leurs frappes, ciblant les principales villes azerbaïdjanaises et les infrastructures civiles critiques d'une région importante située loin de la zone de combat. Les forces armées arméniennes ont lancé des attaques massives de missiles depuis le territoire arménien sur des zones résidentielles densément peuplées de Ganja, la deuxième plus grande ville d'Azerbaïdjan, et sur Mingchevir, la quatrième plus grande ville du pays. Cette dernière avait été touchée par trois roquettes « Smerch », dont deux avaient explosé à proximité du complexe hydroélectrique de la ville. Afin de repousser l'agression et d'assurer la sécurité de la population

civile, les forces armées de l'Azerbaïdjan ont entrepris des opérations de contre-offensive qui s'inscrivent dans l'exercice du droit de légitime défense et le plein respect du droit international humanitaire.

221. Même les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 n'ont pas empêché l'Arménie de se livrer à une provocation armée. Les allégations de l'Arménie au sujet de son appui et de son adhésion à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial ne sont manifestement qu'un tissu de mensonges. L'objectif de l'Arménie n'est certainement pas de sauver des vies et de soulager les souffrances des personnes dans le besoin, mais d'étendre et d'installer dans la durée sa politique d'agression et d'annexion.

222. De surcroît, l'État agresseur continue de violer tous les principes du droit international relatifs à la protection et à la gestion des ressources en eau dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, y compris au niveau transfrontalier. L'attitude hostile envers la nature et la terreur environnementale qui règne dans la région du Haut-Karabakh et les districts limitrophes de l'Azerbaïdjan actuellement occupés par l'Arménie font peser une grave menace sur l'environnement de toute la région et sur la survie des espèces sauvages dans les rivières transfrontalières. Par ailleurs, il est devenu impossible d'exploiter les réservoirs dans les territoires occupés, lesquels représentent désormais une source potentielle de danger pour la population des régions environnantes, du fait de l'absence d'entretien. L'Arménie n'est pas partie à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, raison pour laquelle il est impossible de résoudre les problèmes liés aux eaux transfrontières dans le cadre des normes internationales. Cette situation, qui constitue une violation grave des principes du droit international et des droits de l'homme, pose également de sérieux problèmes pour la mise en œuvre des instruments reconnus par la communauté internationale, notamment les obligations découlant des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris.

223. **Le représentant de l'Arménie** affirme que la représentante de l'Azerbaïdjan n'a cessé de proférer des accusations fantaisistes et il regrette que la diffusion de fausses informations, la distorsion des faits et la diffusion pure et simple de mensonges contre l'Arménie soient devenues une seconde nature chez la délégation azerbaïdjanaise et ses représentants. L'Azerbaïdjan a une fois de plus emprunté la voie du mensonge et accusé son voisin de ne pas avoir respecté ses propres engagements, tant au niveau national qu'international. L'Arménie rejette fermement l'accusation selon laquelle elle aurait attaqué les infrastructures économiques et de

transport ou des infrastructures civiles en Azerbaïdjan. Il s'agit là d'un autre mensonge de l'Azerbaïdjan servant principalement à justifier le bombardement des zones d'habitation civiles pacifiques de l'Artsakh et de l'Arménie. Les crimes de guerre commis par les forces armées azerbaïdjanaises contre le peuple de l'Artsakh ont été amplement documentés. L'agression actuelle de l'Azerbaïdjan aide à mieux comprendre pourquoi ce pays a choisi de ne pas soutenir l'appel à un cessez-le-feu mondial, lancé par le Secrétaire générale à la suite de la pandémie de COVID-19, pour que le monde entier conjugue ses efforts pour vaincre le virus. En prenant pour cible une population pacifique et des infrastructures économiques cruciales sur tout le territoire de l'Artsakh, l'Azerbaïdjan non seulement rejette le droit du peuple du Haut-Karabakh à la vie et au développement, mais menace également le développement régional et la prospérité de la région entière. Nous exhortons la délégation de l'Azerbaïdjan à rester concentrée sur l'ordre du jour de la Commission et à s'abstenir de détourner davantage l'objet de cette séance.

224. **La représentante de l'Azerbaïdjan** dit que les observations qui viennent d'être faites par le représentant de l'Arménie ne sont que les déformations et les inventions habituelles, qui montrent que cet État Membre ne cesse de nier sa politique d'agression, d'hostilité, de haine et de falsifications. Il convient en particulier de souligner que toutes les agressions militaires menées au cours de la guerre précédente et de la période d'hostilités actuelle se sont déroulées exclusivement sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan. La République d'Azerbaïdjan ne nourrit aucune prétention territoriale sur aucun État, mais ne cédera aucune parcelle de son territoire à quiconque. En ce qui concerne les causes et les conséquences de la guerre du début des années 1990, l'Arménie a employé la force militaire pour concrétiser son plan de longue date consistant à s'emparer du territoire azerbaïdjanais. Lors de cette agression soigneusement planifiée, l'Arménie s'est emparée d'une partie importante du territoire azerbaïdjanais, qui comprend la région du Haut-Karabakh, les sept districts voisins et certaines enclaves. Dans ses résolutions [822 \(1993\)](#), [853 \(1993\)](#), [874 \(1993\)](#) et [884 \(1993\)](#) adoptées à l'unanimité, le Conseil de sécurité a réaffirmé la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays ainsi que l'inviolabilité des frontières internationales et l'inadmissibilité de l'emploi de la force aux fins d'acquisition de territoire. En réponse aux revendications territoriales, le Conseil de sécurité a de nouveau confirmé dans ces résolutions que la région du Haut-Karabakh faisait partie intégrante de l'Azerbaïdjan et a exigé le retrait immédiat, total et inconditionnel des forces d'occupation de tous les

territoires occupés. Ce sont les attaques armées de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan et l'occupation de ses territoires qui ont conduit à l'adoption de ces résolutions du Conseil de sécurité.

225. Si l'on veut parvenir à la paix, à la sécurité et à la stabilité, il faut avant tout obtenir le retrait immédiat, total et inconditionnel des forces armées arméniennes de tous les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, le rétablissement de l'intégrité territoriale du pays dans ses frontières internationalement reconnues et le retour des personnes déplacées dans leurs foyers et sur leurs propriétés.

*La séance est levée à 18 h 55.*